



S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 5.091.774,52 euros
384 711 909 RCS Grenoble

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2004/2005

Incorporation par référence :

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive "Prospectus", les informations suivantes sont incluses par référence dans la présente actualisation :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004, tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2004 sous le numéro D.04-0986 en pages 32 et suivantes, et en page 43 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2004, tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2004 sous le numéro D.04-0986 en pages 44 et suivantes, et en page 48 ;
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 20 juin 2003 sous le numéro D.03-0931 en pages 26 et suivantes, et en page 38 ;
- les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2003 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 20 juin 2003 sous le numéro D.03-0931 en pages 39 et suivantes et en page 43.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de Soitec (www.soitec.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Une table de concordance du présent document par rapport au schéma tel que défini par l'Annexe I du Règlement CE N°809/2004 du 29 avril 2004 figure au Chapitre 28 du présent document.

Des exemplaires du Document de Référence et de la présente actualisation sont disponibles auprès de Soitec Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques, 38190 Bernin, sur le site Internet de Soitec (www.soitec.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amffrance.org).



La présente actualisation a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2006 conformément aux dispositions du titre 1er du livre II du Règlement Générale de l'Autorité des marchés financiers. Elle actualise le document de référence déposé sous le numéro D.05-0872 en date du 10 juin 2005 (le "Document de Référence").
Le Document de Référence et la présente actualisation ne pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière que s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Sommaire

La numérotation des paragraphes ci-dessous correspond au schéma tel que défini dans l'Annexe I du Règlement CE N° 809/2004 du 29 avril 2004.

1.	PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1	<i>RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION</i>	6
1.2	<i>ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION</i>	6
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
3.	INFORMATIONS FINANCIERES	8
3.1	<i>INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES</i>	8
3.2	<i>ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2005</i>	10
3.2.1	Comptes consolidés et annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2005	10
3.2.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle au 30 septembre 2005 (Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du Décret du 23 mars 1967)	33
4.	FACTEURS DE RISQUE	35
5.	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	36
5.1	<i>HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE</i>	36
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	36
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société	36
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	36
5.1.4	Informations de caractère général	36
5.1.5	Evénements importants dans le développement de l'activité de la Société	36
5.2	<i>INVESTISSEMENTS</i>	38
5.2.1	Principaux investissements réalisés durant les exercices précédents	38
5.2.2	Investissements en cours et investissements que la Société compte réaliser à l'avenir	38
5.3	<i>INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE</i>	39
6.	APERÇU DES ACTIVITES	40
6.1	<i>PRINCIPALES ACTIVITES</i>	40
6.2	<i>PRINCIPAUX MARCHES</i>	40
6.3	<i>FOURNISSEURS ET DEPENDANCES A L'EGARD DES FOURNISSEURS DE SILICIUM</i>	41
7.	ORGANIGRAMME	42
7.1	<i>LE GROUPE</i>	42
7.2	<i>LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE</i>	42
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	43

8.1	<i>IMMOBILISATION CORPORELLE IMPORTANTE OU PLANIFIEE</i>	43
8.2	<i>CONSTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE CES IMMOBILISATIONS</i>	43
9	<i>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</i>	44
9.1	<i>SITUATION FINANCIERE</i>	44
9.2	<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>	44
9.2.1	Evolution des charges d'exploitation	44
9.2.2	Evolution du résultat d'exploitation	44
10.	<i>TRESORERIE ET CAPITAUX</i>	45
10.1	<i>CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERME</i>	45
10.2	<i>SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE</i>	45
10.3	<i>CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE</i>	45
10.4	<i>RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX</i>	45
10.5	<i>INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES</i>	46
11	<i>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</i>	47
12.	<i>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</i>	48
12.1	<i>PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2005 ET LA DATE DE DEPOT DE LA PRESENTE ACTUALISATION</i>	48
12.2	<i>EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE</i>	48
13.	<i>PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE</i>	49
13.1	<i>HYPOTHESES RELATIVES AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES</i>	49
13.2	<i>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES INCLUES DANS L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005</i>	51
14.	<i>ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</i>	52
14.1	<i>INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</i>	52
14.1.1	Conseil d'Administration	52
14.1.2	Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants	54
14.1.3	Adresses professionnelles des administrateurs et des dirigeants de la Société	54
14.1.4	Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs	55
14.2	<i>CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</i>	55
14.2.1	Indépendance des administrateurs	55
14.2.2	Opérations sur titres des dirigeants de la Société	56
15.	<i>REMUNERATION ET AVANTAGES</i>	57

15.1	<i>REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE</i>	57
15.1.1	<i>JETONS DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS</i>	57
15.1.2	Rémunération des mandataires sociaux	57
15.1.3	Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux	58
15.2	<i>SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES</i>	58
16.	<i>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</i>	59
16.1	<i>MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS</i>	59
16.2	<i>CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME</i>	59
16.3	<i>LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	59
16.3.1	Le Comité Stratégique	59
16.3.2	Le Comité d'Audit	60
16.3.3	Le Comité des Rémunérations	61
16.4	<i>DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</i>	62
17.	<i>SALARIES</i>	63
17.1	<i>NOMBRE DE SALARIES</i>	63
17.2	<i>PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS</i>	63
17.2.1	Octroi et exercice d'options et attributions d'actions gratuites	63
17.2.2	Octroi et exercice de bons de créateur d'entreprise	64
18.	<i>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</i>	66
18.1	<i>ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 31 JANVIER 2006</i>	66
18.2	<i>DROITS DE VOTE DIFFERENTS</i>	66
18.3	<i>CONTROLE DE LA SOCIETE</i>	66
18.4	<i>ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE</i>	66
19.	<i>OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</i>	67
20.	<i>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE</i>	68
20.1	<i>INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES</i>	68
20.2	<i>INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA</i>	68
20.3	<i>ETATS FINANCIERS</i>	69
20.3.1	Comptes consolidés au 31 mars 2005	69
20.3.2	Comptes consolidés au 30 septembre 2005	69
20.4	<i>VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES</i>	69
20.5	<i>DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES</i>	69
20.6	<i>INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES</i>	69
20.7	<i>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES</i>	70
20.8	<i>PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE</i>	70

20.9	<i>CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2005</i>	71
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	73
21.1	<i>CAPITAL SOCIAL</i>	73
21.1.1	Capital social à la date du dépôt de la présente actualisation du Document de Référence	73
21.1.2	Titres non représentatifs du capital social	74
21.1.3	Auto-détention	74
21.1.4	Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital	75
21.1.5	Droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e)	80
21.1.6	Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	80
21.1.7	Répartition du capital et des droits de vote	81
21.2.1	Objet social	83
21.2.2	Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration	83
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	83
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	83
21.2.5	Assemblées Générales (Articles 21 à 25 des statuts)	84
21.2.6	Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	84
21.2.7	Franchissements de seuils (Article 11 des statuts)	84
21.2.8	Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions	84
22.	CONTRATS IMPORTANTS	85
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET	86
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	87
24.1	<i>DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE</i>	87
24.2	<i>COMMUNIQUEES DE PRESSE</i>	87
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	89
26.	MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	90
27.	GLOSSAIRE	91
28	TABLE DE CONCORDANCE	92

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION

Monsieur André-Jacques AUBERTON-HERVE, Président du Conseil d'Administration.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'ACTUALISATION

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation."

Bernin, le 15 mars 2006

André-Jacques AUBERTON-HERVE
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Muraz Pavillet représenté par Monsieur Christian Muraz

65, boulevard des Alpes - 38240 Meylan

- Date du premier mandat : 27 février 1992
- Renouvellement du mandat : 9 juillet 2004
- Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Ernst & Young Audit représenté par Monsieur Jean-Christophe Develay

Miniparc Polytec, 60 rue des Berges, Bâtiment Tramontane - 38027 Grenoble Cedex 1

- Date du premier mandat : 30 juillet 1998
- Renouvellement du mandat : 9 juillet 2004
- Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Commissaires aux comptes titulaires suppléants

René-Charles Perrot

65, boulevard des Alpes - 38240 Meylan

- Date du premier mandat : 27 février 1992
- Renouvellement du mandat : 9 juillet 2004
- Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

Bruno Perrin

100, rue Raymond Losserand - 75014 Paris

- Date du premier mandat : 30 juillet 1998
- Renouvellement du mandat : 9 juillet 2004
- Date d'expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010.

3. INFORMATIONS FINANCIERES

3.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Ce Chapitre présente le Rapport d'Activité semestriel établi par le Conseil d'Administration de la Société au 30 septembre 2005 et publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 28 décembre 2005.

La forte demande en plaque SOI a conduit à un chiffre d'affaires consolidé de 114,6 millions d'euros, en hausse de 72,6% par rapport au premier semestre de l'exercice précédent. Une forte croissance de l'activité et l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle ont contribué à de fortes progressions du résultat opérationnel, du résultat net et du flux net de trésorerie d'exploitation. Le résultat opérationnel s'est inscrit en hausse à 11,5 millions d'euros par comparaison à son niveau légèrement négatif sur les six premiers mois de l'exercice fiscal précédent, tandis que le résultat net a progressé à 3,7 millions d'euros contre une perte de 7,1 millions d'euros au cours de la même période. Le flux net de trésorerie d'exploitation généré au cours du premier semestre a atteint 33,3 millions d'euros et a couvert les besoins liés aux opérations d'investissement et de financement. Il a contribué avec la conversion de 30% des océanes à échéance 2009 à un renforcement de la structure financière avec une réduction du ratio d'endettement net financier sur fonds propres à 63%.

(en millions d'euros)	2004-2005	2005-2006
Chiffre d'affaires	66,4	114,6
Marge brute	10,6	27,4
Recherche & Développement	7,3	8,2
Frais commerciaux et généraux	3,4	7,7
Résultat opérationnel	(0,1)	11,5
Coût de l'endettement financier	(6,6)	(6,5)
Résultat Net (part du groupe)	(7,1)	3,7
BNPA en euro (dilué)	(0,12)	0,09

La croissance très importante des ventes de plaques 300 mm a conduit à un nouveau record d'activité

Sur les premiers six mois de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 72,6% et a atteint un niveau record de 114,6 millions d'euros qui se comparent aux 66,4 millions d'euros réalisés au premier semestre de l'exercice précédent et aux 138,9 millions d'euros générés sur l'ensemble de l'exercice 2004-2005. Les ventes de plaques ont augmenté de 74,2% au cours du premier semestre pour atteindre un chiffre d'affaires de 109,6 millions d'euros. La demande en plaques 300 mm a été tout particulièrement soutenue. Les ventes dans ce diamètre ont atteint 61,4 millions d'euros contre 17,5 millions d'euros sur le premier semestre 2004-2005 et ont représenté 56% des ventes totales de plaques contre 28% sur la même période précédente. Confirmant également l'adoption croissante du SOI, les revenus des licences ont augmenté de 64,0% à 1,6 millions d'euros. Sur la même période, le Groupe a enregistré une forte croissance du chiffre d'affaires de Picogiga International qui a augmenté de 35,6% à 3,4 millions d'euros.

Forte hausse des résultats du Groupe

Un niveau d'activité record et des améliorations continues de l'efficacité opérationnelle ont conduit à une hausse significative de la rentabilité opérationnelle en dépit d'une baisse de 2,55% de la parité Dollar/Euro par rapport au premier semestre précédent. La hausse du chiffre d'affaires a notamment eu

un effet de levier très favorable sur les coûts de production. Celui-ci s'est traduit par une hausse de la marge brute qui a augmenté à 23,9% du chiffre d'affaires contre 16,0% sur le premier semestre de l'exercice précédent.

Conformément aux anticipations, la marge opérationnelle est ressortie supérieure à 8% des ventes, atteignant 11,5 millions d'euros soit 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Le résultat opérationnel a couvert le coût de l'endettement financier net, les autres charges financières et la charge d'impôts et conduit à un résultat net positif de 3,7 millions d'euros.

La forte croissance des performances et l'attention particulière portée par le Groupe en matière de gestion de sa trésorerie ont eu pour effet de générer un flux de trésorerie d'exploitation de 33,3 millions d'euros, contribuant ainsi au maintien de disponibilités importantes en fin de période, soit 106,7 millions d'euros. La structure financière du Groupe a été sensiblement renforcée avec une réduction du ratio d'endettement net sur fonds propres à 63% contre 95% au 31 mars 2005.

Au 30 septembre 2005, S.O.I.TEC S.A. a enregistré un chiffre d'affaires de 103,5 millions d'euros, et un bénéfice de 1,2 millions d'euros¹.

Perspectives très favorables

Le Groupe prévoit une nouvelle hausse de son chiffre d'affaires compte tenu de l'adoption croissante du SOI par l'industrie des semi-conducteurs. Il anticipe désormais d'enregistrer une croissance minimale de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice en cours similaire à celle réalisée sur le premier semestre.

La croissance des ventes et l'attention portée à la marge de production devraient conduire à une nouvelle amélioration du résultat opérationnel au cours du second semestre.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente le bilan simplifié de la Société au 30 septembre 2005.

En millions d'euros	31 mars 2005		30 septembre 2005	
ACTIF				
Disponibilités	106	27%	107	26%
Actif courant	48	12%	51	12%
Stocks	22	6%	27	7%
Actifs non courants	213	55%	230	55%
Total	389	100%	415	100%
PASSIF				
Passif courant	78	20%	91	22%
Passif non courant	192	49%	172	41%
Capitaux propres	119	31%	152	37%
Total	389	100%	415	100%

On pourra se reporter au paragraphe 3.2.1 ci-dessous pour des informations bilancielle complémentaires.

En outre, il est renvoyé aux pages 6 et suivantes du Document de Référence, aux pages 6 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice 2003-2004 déposé le 31 mars 2004 sous forme de document de référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.04-0986, ainsi qu'aux pages 4 et

¹ Ces chiffres sont issus des comptes sociaux de la Société.

suivantes du rapport annuel pour l'exercice 2002-2003 déposé le 31 mars 2003 sous forme de document référence auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.03-0931 pour des informations financières sélectionnées pour les exercices précédents.

3.2 ETATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2005

3.2.1 Comptes consolidés et annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2005

Les comptes consolidés et l'annexe aux comptes consolidés au 30 septembre 2005 de la Société ont été publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 28 décembre 2005 et ont fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 14 novembre 2005 publié sur le site Internet de la Société (www.soitec.com), sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et dans un journal de diffusion nationale (La Tribune du 15 novembre 2005).

Ils sont présentés ci-dessous.

I. - Compte de résultat consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	Semestres arrêtés au 30 septembre 2005	30 septembre 2004 (*)	Exercice clos le 31 mars 2005 (*)
Ventes	114 629	66 394	138 888
Coût des ventes	(87 211)	(55 796)	(117 036)
Marge brute	27 418	10 598	21 852
Frais commerciaux et de marketing	(2 802)	(2 306)	(4 845)
Frais de recherche et développement	(8 179)	(7 253)	(11 613)
Frais généraux et administratifs	(4 953)	(4 519)	(8 191)
Autres produits et charges opérationnels	-	3 338	3 338
Résultat opérationnel	11 484	(142)	541
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 277	852	1 852
Coût de l'endettement financier brut	(7 727)	(7 499)	(21 846)
Coût de l'endettement financier net	(6 450)	(6 647)	(19 994)
Autres produits et charges financiers	(560)	463	129
Impôts	(840)	(830)	792
Résultat net de l'ensemble consolidé	3 634	(7 156)	(18 532)
Intérêts minoritaires	(40)	(41)	(92)
Résultat net (part du Groupe).....	3 674	(7 115)	(18 440)
Résultat net de base par action en euros.....	0,06	(0,12)	(0,33)
Nombre moyen d'actions retenu dans le calcul du résultat de base par action	57 712 037	56 550 803	56 603 732
Résultat net dilué par action en euros	0,09	(0,12)	(0,27)
Nombre moyen d'actions retenu dans le calcul du résultat dilué par action	73 683 084	57 179 969	61 528 304

(*) Données retraitées en normes IFRS

II. - Bilan consolidé

(Montants en milliers d'euros)

	30 septembre 2005	31 mars 2005 (*)
Actifs		
Actif non courant		
Immobilisations incorporelles	2 984	2 560
Immobilisations corporelles	208 446	190 868
Immobilisations financières	18 444	19 735
	229 874	213 163
Actif courant		
Stocks	27 156	22 350
Clients et comptes rattachés.....	31 642	25 414
Autres actifs courants	19 834	22 329
Trésorerie	106 702	105 712
	185 334	175 805
TOTAL DE L'ACTIF	415 208	388 968
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	4 468	4 320
Primes liées au capital	126 800	114 925
Réserves consolidées	15 613	17 753
Résultat consolidé	3 674	(18 440)
Rachat d'actions propres	14	(72)
Écart de réévaluation	597	597
Écart de conversion.....	192	(65)
	151 358	119 018
Capitaux propres Groupe		
Intérêts minoritaires	533	108
Total capitaux propres	151 891	119 126
Passifs non courants		
Dettes financières à long terme	171 313	191 170
Autres passifs non courants	1 266	821
	172 579	191 991
Passifs courants		
Dettes financières à court terme	29 258	26 810
Fournisseurs.....	50 429	41 263
Provisions et autres dettes courantes	11 051	9 778
	90 738	77 851
TOTAL DU PASSIF COURANT ET NON COURANT	263 317	269 842
TOTAL DU PASSIF	415 208	388 968

(*) Données retraitées en normes IFRS

III. - Tableau de variation de la situation nette consolidée

(Montants en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)

	Actions ordinaires		Primes d'émission du capital	Réserves et résultats consolidés	Rachat d'actions propres	Écart de réévaluation	Écart de conversion cumulé	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant								
		K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Au 31 mars 2004	56 249 190	4 288	114 829	5 518	(124)	597	-	125 108	-	125 108
Exercice de stock options et bons				751				751		751
Opérations sur capital.....	420 639	32	96	(128)				-	200	200
Instruments financiers				11 094				11 094		11 094
Résultat de l'exercice.....				(18 440)				(18 440)	(92)	(18 532)
Paiements fondés sur les actions				518				518		518
Écart de conversion							(65)	(65)		(65)
Opérations sur titres auto détenus.....					52			52		52
Au 31 mars 2005	56 669 829	4 320	114 925	(687)	(72)	597	(65)	119 018	108	119 126
Exercice de stock options et bons				348				348		348
Opérations sur capital.....	1 955 960	148	11 875	20 598				32 621	465	33 086
Instruments financiers				(4 999)				(4 999)		(4 999)
Résultat de l'exercice.....				3 674				3 674	(40)	3 634
Paiements fondés sur les actions				353				353		353
Écart de conversion							257	257		257
Opérations sur titres auto détenus.....					86			86		86
Au 30 septembre 2005	58 625 789	4 468	126 800	19 287	14	597	192	151 358	533	151 891

IV. - Tableau des flux de trésorerie consolidé

(Montants en milliers d'euros sauf informations données par action)

	Semestre arrêté au 30 septembre 2005	Exercice clos le 31 mars 2005 (*)
Résultat net consolidé	3 674	(18 440)
Amortissements et provisions	15 399	22 176
Charges liées aux stocks option	353	518
Plus et moins values sur cessions d'actifs	(275)	(36)
Autres	(122)	(470)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôts	19 029	3 748
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	840	792
Coût de l'endettement financier net	6 450	19 994
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	26 319	24 534
Impôts versés (B)	(1 099)	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (C)	8 031	(15 627)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (D) =(A+B+C)	33 251	8 907
Décaissements liés aux immobilisations incorporelles	(947)	(1 174)
Décaissements liés aux immobilisations corporelles	(21 957)	(4 033)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	275	36
Encaissements (Décaissements) liés aux immobilisations financières	1 393	(939)
Incidence variation de périmètre	-	200
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (E)	(21 236)	(5 910)
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	430	22
Sommes reçues de l'exercice de BCE et de stocks options	422	630
Rachat et revente d'actions propres	86	196
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 607	104 715
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(12 260)	(74 388)
Intérêts financiers nets versés	(2 099)	(9 023)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (F)	(10 814)	22 152
Effet de la variation des cours des devises (G)	(211)	476
Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G)	990	25 625
TRESORERIE A L'OUVERTURE	105 712	80 087
TRESORERIE A LA CLOTURE	106 702	105 712

(*) Données retraitées en normes IFRS

V. - Annexe des comptes consolidés

1. Présentation de l'activité.

Soitec, S.A. (la "Société") est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1992.

La Société produit des plaques de silicium sur isolant destinées à l'industrie des semi-conducteurs. Les principaux produits de la Société sont les plaques UNIBOND®, dont le procédé de fabrication utilise la technologie brevetée Smart Cut® concédée sous licence exclusive à la Société par le Commissariat à l'Énergie Atomique («CEA»). Les produits de la Société sont vendus en Europe, aux États-Unis, par l'intermédiaire d'une filiale qu'elle détient à 100% (Soitec Inc.), au Japon par l'intermédiaire de sa nouvelle filiale détenue à 70% (Soitec Asia), et en Asie par le biais de distributeurs basés notamment en Corée et à Taiwan.

2. Règles et méthodes comptables.

Les comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2005 ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des transactions découlant du référentiel IAS / IFRS adopté par l'Union Européenne au 30 septembre 2005 et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ceci constitue une exception à l'application de la norme IAS 34 qui est en accord avec les recommandations de l'AMF pour les comptes intermédiaires publiés lors de cette première année de mise en œuvre effective du référentiel IFRS. Ces comptes intermédiaires n'incluent pas de ce fait toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Les informations financières comparatives de l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été établies selon le référentiel IFRS en vigueur à la date de préparation des comptes intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2005 et en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS. Certaines de ces normes sont susceptibles d'évolution ou d'interprétation dont l'éventuelle application rétrospective pourrait modifier les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2005 retraités aux normes IFRS et les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2005.

Les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2006 du Groupe Soitec seront préparés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Principes de consolidation. — La préparation des états financiers requiert de la part de la Direction certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes par la suite de ces estimations.

Les comptes consolidés de la Société reprennent les comptes de la Société et de l'ensemble de ses filiales, toutes détenues à 100%, sauf Soitec Asia détenue à 70%, selon la méthode de l'intégration globale.

Entité	Date d'entrée dans le périmètre	Pays
Soitec Inc.	1997	USA
Picogiga international SAS	Avril 2003	France
Picogiga (USA) Inc	Avril 2003	USA
Soitec Asia Inc	Juin 2004	Japon

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés.

La clôture de l'exercice fiscal est le 31 mars pour l'ensemble des sociétés.

Conversion des comptes des filiales étrangères. — La devise de reporting de la Société et de ses filiales est l'euro.

Les bilans des filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar américain (Soitec Inc et Picogiga Inc) et le Yen (Soitec Asia) ont été convertis en euros en utilisant les taux de change à la clôture de chaque exercice, à l'exception des composantes de la situation nette, qui ont été converties aux cours historiques. Les comptes de résultat sont convertis en utilisant les taux de change moyens annuels.

Les taux utilisés ont pour contre-valeur en Euros :

Devises	Taux moyens Arrêté semestriel au 30 septembre 2005	Taux moyens Exercice clos le 31 mars 2005	Taux au 30 septembre 2005	Taux au 31 mars 2005
Dollar US	0,8045	0,7985	0,8304	0,7714
Yen	0,00742	0,00728	0,00734	0,00722

Transactions libellées en devises étrangères. — Les opérations en devises autres que la devise fonctionnelle sont converties au taux de clôture du mois de la transaction. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont convertis au cours de change à cette même date et les différences de change enregistrées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Chiffre d'affaires. — Les ventes sont enregistrées en chiffre d'affaires à la livraison des produits.

Risque de crédit. — Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt potentiellement un risque de crédit sont principalement les disponibilités et valeurs mobilières de placement, ainsi que les créances clients.

La Société a mis en place une politique de gestion de la trésorerie avec pour objectif d'optimiser ses placements dans des instruments financiers à court terme et à faible risque. Les disponibilités de la Société sont principalement placées auprès de grands établissements financiers français.

La Société commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à l'industrie des semi-conducteurs localisée en Amérique du Nord, en Asie et en Europe. Au 30 septembre 2005, les clients représentant plus de 5% du chiffre d'affaires de la Société sont au nombre de quatre et ensemble représentent 90% du chiffre d'affaires. Au 30 septembre 2004, les clients représentant plus de 5% du chiffre d'affaires de la Société étaient au nombre de quatre et ensemble représentaient 76% du chiffre d'affaires.

La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur les créances non recouvrables. Le montant de ces pertes est resté dans les limites anticipées par la Direction.

Immobilisations incorporelles. — Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée, soit de 1 à 5 ans.

Les frais de développement doivent être immobilisés selon la norme IAS 38 si les critères suivants sont remplis :

- intention et capacité financière et technique à conduire le projet de développement à son terme ;
- probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- coût de cet actif pouvant être évalué de façon fiable.

Les frais de recherche et les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Logiciels	1 à 5 ans
Agencements des constructions	15 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 8 ans
Aménagements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	4 à 7 ans
Mobilier de bureau.....	5 à 10 ans

Les contrats de locations mobiliers ou immobiliers (contrats de crédit-bail ou de location-financement) sont capitalisés lorsque l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété sont transférés au preneur. Les modalités d'amortissement sont identiques à celles des biens similaires acquis par la Société, lorsque le contrat est assorti d'une clause de transfert de propriété à l'issue du bail. Dans le cas contraire, le bien est amorti selon le même mode d'amortissement et sur la durée du contrat.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé. — La norme IAS 36 « dépréciation d'actifs » prévoit que la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles soit testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Ces actifs immobilisés font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'évènements intervenus au cours de la période, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable. Les tests de dépréciation sont réalisés par actif ou par groupe d'actifs en comparant leur valeur nette comptable et leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs est déterminée sur la base de la valeur d'utilité, correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie, appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe.

Immobilisations financières. — Ce poste comprend notamment les participations du Groupe dans les sociétés sur lesquelles il n'exerce ni contrôle, ni influence notable. Ces titres de participation sont considérés comme étant « disponibles à la vente » et sont donc évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Des

provisions pour dépréciation sont constituées et comptabilisées en résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces titres.

Instruments financiers :

▪ *Instruments dérivés de couverture :*

La Société couvre son risque de change sur certaines de ses opérations libellées en dollars ainsi que de son risque de taux par le biais d'instruments dérivés (ventes à terme, options et swaps).

Ces instruments dérivés sont destinés uniquement à couvrir les risques de taux et de change sur des engagements fermes ou des transactions futures hautement probables. La comptabilité de couverture n'a cependant pas été retenue dans la mesure où l'efficacité de la relation de couverture n'est pas suivie de manière continue. De ce fait, les variations de juste valeur de ces instruments dérivés sont portées immédiatement au compte de résultat financier.

▪ *Instruments composés :*

La Société a émis des obligations convertible et/ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE »^o). Ces instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres.

La composante dette a été évaluée à sa valeur de marché à la date d'émission, qui correspond à la valeur des flux de trésorerie contractuels futurs actualisés au taux du marché en vigueur à la date d'émission pour des instruments similaires présentant les mêmes conditions mais sans option de conversion ou d'échange. La composante capitaux propres a été déterminée par différence entre la juste valeur de l'instrument pris dans son ensemble et la juste valeur de la dette.

Stocks. — Les stocks de matières premières et de matières consommables ont été évalués à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à ce coût d'achat.

Les produits finis ont été évalués à leur coût de production à l'exception de ceux qui, en phase de lancement de production, ont un coût de revient supérieur à leur prix de vente. Ceux-ci ont été valorisés à leur prix de vente moyen. Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Les produits en cours ont été évalués selon les mêmes principes en fonction de leur avancement dans la fabrication.

Trésorerie et équivalents de trésorerie. — La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont essentiellement composés de dépôts à vue et de valeurs mobilières de placement à court terme, qui sont des titres ayant une échéance de 3 mois au plus à l'origine, qui ne présentent pas de risque significatif de taux et qui sont facilement convertibles.

Actions propres. — Les achats d'actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Impôts différés. — Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », la Société utilise la méthode du report variable pour la comptabilisation de ses impôts différés. Cette méthode prévoit que les impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des

actifs et passifs et leurs bases fiscales. Ces différences sont déterminées en fonction des dispositions fiscales et des taux d'impôt escomptés au moment où ces différences s'inverseront. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsque leur recouvrement est probable.

Résultat net par action. — Le Groupe présente un résultat par action de base et un résultat par action dilué.

Le résultat par action de base est calculé en retenant la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation durant la période.

Le résultat par action dilué est calculé à partir du résultat net part du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs de dette (OCEANE). Le nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué prend en compte la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté de l'effet des actions ordinaires potentielles qui proviendraient de l'exercice des options, bons de souscription d'action et autres instruments financiers potentiellement convertibles en actions ordinaires, lorsque leur impact est dilutif.

Les actions propres portées en diminution des capitaux propres consolidés ne sont pas prises en compte dans le calcul des résultats par action.

Engagements de retraite et avantages similaires :

- *Indemnités de départ en retraite et engagements similaires*

La loi française exige, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

De plus, la Société a conclu une convention afin de compléter le montant légal des retraites. La Société se libère de son obligation par le versement de cotisations et n'a pas d'autres engagements à ce titre.

- *Autres régimes de retraite*

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la Société a décidé d'accorder à certains salariés du Groupe un régime complémentaire en sus du régime normal. Ce régime à prestations définies est géré par un organisme externe.

Conformément à la norme IAS 19, les régimes à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle suivant la méthode des unités de crédit projetées qui intègre des hypothèses démographiques (évolution de salaires, âge de départ, rotation du personnel, taux de mortalité) et financières (taux d'actualisation financière et d'inflation). Les écarts actuariels résultant de la révision des hypothèses de calcul sont enregistrés selon la méthode du corridor, c'est à dire étalés sur la durée de vie active résiduelle moyenne attendue du personnel participant à ces régimes, pour ceux qui excèdent 10% du plus haut entre la valeur de l'engagement et la valeur des actifs de couverture.

Rémunérations en action. — Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription d'actions et les bons de créateur d'entreprise sont évalués à la date d'octroi. Le modèle de valorisation de ces instruments retenu est le modèle Black-Scholes et prend en compte le prix d'exercice et la durée de vie de l'option, du prix des actions sous-jacentes, de la volatilité attendue du prix de l'action et du taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option.

La valeur de ces options est comptabilisée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'exercice avec comme contrepartie les capitaux propres, s'agissant tous de plans dénoués en actions.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans postérieurs au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés conformément aux principes décrits ci-dessus.

3. Mise en oeuvre des normes IFRS

En tant que premier adoptant des normes IFRS, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 selon ces nouvelles normes. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers relative à la communication financière pendant la période de transition, il a présenté l'impact chiffré du passage aux normes IFRS sur la situation financière et la performance de l'exercice clos le 31 mars 2005. Ces documents ont été publiés dans le Document de Référence, aux pages 44 à 46, Chapitre " Passage aux normes IAS / IFRS ".

L'impact chiffré du passage aux normes IAS / IFRS concernant le compte de résultat et les capitaux propres consolidés au 30 septembre 2004 est présenté de façon synthétique dans les tableaux suivants.

Pour l'élaboration de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé à la règle générale d'application rétrospective telle que définie par la norme IFRS 1. Parmi les dérogations facultatives autorisées par IFRS 1 pour la première mise en application rétrospective, Soitec a fait les choix suivants :

- transfert dans les réserves consolidées des écarts de conversion cumulés au 1^{er} avril 2004 relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères ;
- application de IFRS 2 aux plans attribués depuis le 7 novembre 2002.

Le Groupe a fait le choix d'appliquer par anticipation au 1^{er} avril 2004 les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers. Les effets de ces normes sont décrits à la note 2 des annexes ci-dessus, dans le paragraphe relatif aux Instruments financiers.

La présentation du bilan est conforme au critère de classement en éléments courants et non courants requis par la norme IAS 1.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations incorporelles :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Concessions, brevets et autres droits	151	151
Logiciels.....	6 265	5 081
Immobilisations incorporelles en cours	-	198
Sous-total.....	6 416	5 430
Amortissements cumulés	(3 432)	(2 870)
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 984	2 560

La variation des immobilisations incorporelles brutes s'analyse comme suit :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Solde à l'ouverture.....	5 430	4 255
Acquisitions.....	998	1 175
Cessions.....	(12)	-
Solde à la clôture.....	6 416	5 430

Les acquisitions de l'exercice sont principalement liées au développement du nouveau système informatique de gestion intégré.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à K€553 au 30 septembre 2005 et K€ 1.009 au 31 mars 2005.

4.2. Immobilisations corporelles

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Constructions (1).....	71 169	71 094
Matériel et outillage (1).....	179 073	161 345
Autres immobilisations corporelles (1).....	28 434	27 378
Immobilisations en cours.....	17 840	5 262
Sous-total.....	296 516	265 079
Amortissements cumulés.....	(88 070)	(74 211)
Valeur nette des immobilisations corporelles.....	208 446	190 868

(1) Dont immobilisations financées par crédit bail :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Constructions.....	67 115	67 115
Matériel et outillage.....	76 489	65 256
Autres immobilisations corporelles.....	9 383	6 098
Sous-total.....	152 987	138 469
Amortissements cumulés.....	(35 027)	(28 369)
Valeur nette des immobilisations corporelles financées par crédit bail.....	117 960	110 100

La variation des immobilisations corporelles brutes s'analyse comme suit :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Solde à l'ouverture.....	265 079	231 565
Variation de périmètre.....	-	-
Acquisitions.....	31 410	33 855
Cessions.....	-	(343)
Écart de conversion.....	28	2
Solde à la clôture.....	296 517	265 079

Au cours de l'exercice 4 nouveaux contrats de crédit bail ont été conclus. Ils concernent le financement de matériels industriels pour un montant de 11,2 millions d'euros.

La charge d'amortissement au compte de résultat s'élève à K€ 13 860 au 30 septembre 2005 et K€ 25 407 au 31 mars 2005.

4.3. Immobilisations financières :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Titres de participation.....	1 599	1 599
Prêt crédit-bailleur - Usine de Bernin.....	1 164	1 302
Avance preneur crédit-bailleur - Extension usine de Bernin.....	566	566
SICAV nanties.....	6 748	6 848
Dépôts et cautionnements.....	9 129	9 719
Sous-total.....	19 206	20 034
Moins : provisions pour dépréciation des titres de participation.....	(762)	(299)
Valeur des immobilisations financières.....	18 444	19 735

Le détail du poste Titres de participation est le suivant :

	30 septembre 2005			31 mars 2005		
	Montants	Provisions	% détenu	Montants	Provisions	% détenu
Participations non consolidées						
Soisic	1 030	(762)	5,97	1 030	(299)	5,97
Innovative Silicon	369	-	4,13	369	-	4,13
Cissoïd	200	-	8,88	200	-	8,88
Total	1 599	(762)		1 599	(299)	

Prêt crédit-bailleur - Usine de Bernin :

Dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier pour l'usine de Bernin souscrit en 1997, la Société a consenti au crédit-bailleur un prêt de K€ 2 439 d'une durée égale à celle du contrat de crédit bail. Ce prêt porte intérêt au taux TIOF à 3 mois, et est remboursable trimestriellement par compensation avec les loyers du crédit-bail correspondant après un différé d'amortissement de 3 ans. Ce prêt fait l'objet d'un nantissement au profit du crédit-bailleur. Au 30 septembre 2005, le montant résiduel de ce prêt s'élève à K€1.164.

Avance preneur crédit-bailleur - Extension usine de Bernin :

Dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier relatif à l'extension de l'usine de Bernin souscrit au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, la Société a consenti au crédit-bailleur une avance preneur d'un montant nominal de K€ 5 430. Cette avance est remboursée au fur et à mesure de la perception effective par le crédit-bailleur des subventions relatives au contrat. Cette avance porte intérêt au profit de la Société au taux du contrat de crédit-bail, soit le TIBEUR 3 mois + 1,40. En cas de résiliation du crédit bail, cette avance reste acquise par le crédit bailleur. Au 30 septembre 2005, le montant résiduel de cette avance s'élève à K€566.

Les SICAV nanties correspondent à des SICAV faisant l'objet d'un nantissement au profit d'organismes de financement en crédit bail. A ce titre, ces SICAV sont comptabilisées en immobilisations financières.

Les dépôts et cautionnements comprennent essentiellement des dépôts de garantie pour un montant total de K€ 9 289 versés à un organisme de crédit bail dans le cadre de quatre contrats de crédit-bail mobilier souscrits par la Société au cours des trois derniers exercices.

Les modalités de reversement à la Société du dépôt de garantie relatif au contrat de crédit bail souscrit en mars 2004 et qui s'élève à K€ 2 903 sont soumises au respect de certains engagements et ratios

financiers. Le respect de ces ratios financiers, qui sont essentiellement des ratios basés sur l'endettement, permettrait d'accélérer les modalités de reversement à la Société de ce dépôt.

4.4. Stocks :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Matières premières	14 860	9 922
En-cours de production.....	8 285	5 214
Produits finis	8 845	10 280
Sous-total.....	31 990	25 416
Moins : provisions pour dépréciation	(4 834)	(3 066)
Valeur nette des stocks	27 156	22 350

4.5. Clients et comptes rattachés :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Créances clients.....	32 022	25 801
Moins : provisions pour dépréciation	(380)	(387)
Valeur nette des créances clients	31 642	25 414

4.6. Autres actifs courants :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Créances fiscales et sociales	16 168	10 658
Créances sur cessions d'actifs aux organismes de crédit bail	248	3 524
Charges constatées d'avance.....	1 089	1 381
Subventions à recevoir.....	800	5 982
Avances et acomptes reçus sur commande	969	7
Autres	560	777
Total des autres créances	19 834	22 329

Les créances fiscales et sociales intègrent un Crédit Impôt Recherche d'un montant de K€ 7 364 dont K€ 2 262 au titre de l'année civile 2004.

4.7. Disponibilités et valeurs mobilières de placement :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Disponibilités	12 626	6 154
Valeurs mobilières de placement.....	94 076	99 558
Total	106 702	105 712

Les disponibilités détenues en banque sont en euros, en dollars américains et en Yen.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées principalement de SICAV monétaires.

4.8. Capitaux propres :

Au 30 septembre 2005, le nombre d'actions de la Société en circulation s'élève à 58 625 789 actions. Il s'agit d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,08 euro par action.

Evolution du capital

Le Conseil d'Administration du 13 mai 2005 a constaté l'augmentation de capital résultant de la levée d'options et de l'exercice de bons de souscription au cours de l'exercice précédent. En conséquence de ces levées d'options et de l'exercice desdits bons portant sur un nombre total de 338 558 actions, le capital social de la Société a été porté de à 4 319 518,56 euros à 4 345 324,31 euros.

Le Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2005 a constaté l'augmentation de capital résultant de la conversion d'obligations à options de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles et existantes. En conséquence de la conversion desdits obligations portant sur un nombre total de 1 617 402 actions, le capital social de la Société a été porté de 4 345 324,31 euros à 4 468 457,64 euros.

Stock options

Le Conseil d'Administration du 13 mai 2005 faisant usage des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2003, a octroyé 20 000 options au profit d'un cadre dirigeant de la Société, qui donnent le droit à leur détenteur de souscrire 20 000 actions ordinaires de 0,08 euros de nominal. Le prix de souscription a été fixé à 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution, soit 7,94 euros.

Une synthèse de l'activité des plans de Bons de créateur d'entreprise (BCE) et d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

(En nombre d'actions)	Options de souscription		Total
	BCE	d'actions	
Solde au 31 mars 2004	1 630 293	1 346 000	2 976 293
Attribuées.....	1 200 000	90 000	1 290 000
Exercées.....	(190 558)	(148 000)	(338 558)
Annulées.....	(16 783)	-	(16 783)
Solde au 31 mars 2005	2 622 952	1 288 000	3 910 952
Attribuées.....	-	20 000	20 000
Exercées.....	(74 750)	(208 000)	(282 750)
Annulées.....	(27 546)	-	(27 746)
Solde au 30 septembre 2005	2 520 656	1 100 000	3 620 456

Le tableau ci-dessous récapitule l'information sur les prix d'exercice moyen pondéré par action des BCE et options de souscription d'actions :

	Nombre total d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré par action en €	Fourchette de prix en €
Solde au 31 mars 2004	2 976 293	5,34	0,25 - 25,66
Attribuées.....	1 290 000	4,60	4,38 - 5,78
Exercées.....	(338 558)	2,22	0,25 - 4,50
Annulées.....	(16 783)	4,35	3,44 - 4,50
Solde au 31 mars 2005	3 910 952	5,37	0,25 - 25,66
Attribuées.....	20 000	7,94	7,94
Exercées.....	(282 750)	1,24	0,25 - 4,50
Annulées.....	(27 746)	4,35	0,25 - 25,66
Solde au 30 septembre 2005	3 620 456	5,70	0,25 - 25,66

Actions propres

Au 30 septembre 2005, la Société a en portefeuille 14 315 actions propres.

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Nombre d'actions propres.....	14 315	20 000
Valeur brute (En milliers d'Euros).....	132	72
Plus-value (Moins-value) latente (En milliers d'Euros).....	54	85

Ces actions propres sont retraitées en diminution des capitaux propres ainsi que les plus values de cessions comptabilisées sur la période.

4.9. Autres passifs non courants :

(en milliers d'Euros)	Reprises de l'exercice				Solde 30 sept 2005
	Solde 31 mars 2005	Dotations de l'exercice	Provisio n utilisée	Provisio n non utilisée	
Provision pour indemnités de départ en retraite.....	808	230	-	-	1 038
Autres provisions pour risques et charges.....	13	215	-	-	228
Provisions pour risques et charges.....	821	445	-	-	1 266

4.10. Emprunts et dettes financières :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005			Total	31 mars
	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans		2005
Emprunt obligataire "OCEANE 2006".....	1 683	32 457	-	34 140	32 096
Emprunt obligataire "OCEANE 2009".....	2 550	59 915	-	62 465	86 847
Emprunts bancaires.....	1 918	2 951	-	4 869	3 206
Dettes résultant des retraitements de crédit-bail	23 107	74 785	1 205	99 097	95 831
Emprunts et dettes financières	29 258	170 108	1 205	200 571	217 980

En date du 27 novembre 2001, la Société a émis un emprunt représenté par 4 831 933 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes ("OCEANE") représentant une valeur nominale unitaire de 23,80 euros, soit un montant nominal total de 115 millions d'euros. La durée de l'emprunt est de 5 ans et le taux d'intérêt annuel est de 5,5%. A moins qu'elles n'aient été précédemment amorties ou échangées, les obligations seront amorties en totalité le 27 novembre 2006 à leur valeur nominale. L'amortissement anticipé peut être effectué soit par le biais d'un rachat, soit par remboursement à compter du 27 novembre 2004 si la moyenne arithmétique des cours de l'action, calculée durant une période de 20 jours, excède 120% de la valeur nominale de l'obligation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2003, la Société avait procédé au rachat de 956 000 obligations d'une valeur nominale de K€ 22 753. Ce rachat avait donné lieu à la comptabilisation d'une plus-value d'un montant total de K€ 9.814.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, la Société a procédé à un rachat complémentaire de 2 376 937 obligations d'une valeur nominale de 56,6 millions d'euros. Ce rachat a donné lieu à la comptabilisation d'une charge financière d'un montant total de 2,5 millions d'euros correspondant à l'amortissement du solde des frais d'émissions (0,9 millions d'euros) d'une part, et à une moins-value de 1,7 millions d'euros d'autre part.

Ce rachat d'obligations a été financé par l'émission de 14 850 000 OCEANE (« OCEANE 2009 ») représentant une valeur nominale unitaire de 6,97 euros, soit un montant nominal total de 103,5 millions d'euros. La durée de l'emprunt est de 5 ans et le taux d'intérêt annuel est de 4,625%. A moins qu'elles n'aient été précédemment amorties ou échangées, les obligations seront amorties en totalité le 20 décembre 2009 à leur valeur nominale. L'amortissement anticipé peut être effectué soit par le biais d'un rachat, soit par remboursement à compter du 20 décembre 2007 si la moyenne arithmétique des cours de l'action, calculée durant une période de 20 jours, excède 120% de la valeur nominale de l'obligation.

Au cours du semestre arrêté le 30 septembre 2005, 4 680 386 obligations ont été converties en action représentant une diminution de la dette de K€ 27 618. Le 1^{er} juillet 2005 le Conseil d'Administration a constaté l'augmentation de capital résultant de la conversion de 1 617 402 obligations. Le reste des conversions, soit 3 062 984 obligations, ont été enregistrées en réserve.

Les emprunts bancaires (K€ 4 869 au 30 septembre 2005), libellés en euro, sont à taux variable indexé sur l'EURIBOR 3 mois. Ils sont remboursables trimestriellement jusqu'à des échéances comprises entre mai 2005 et octobre 2010. Ces emprunts bancaires sont garantis par un nantissement sur des équipements d'une valeur nette comptable équivalente.

Les caractéristiques des dettes résultant des retraitements de crédit-bail sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Taux	Devise	30 sept 2005	31 mars 2005
Constructions	Euribor 3 mois + marge	EUR	50 023	49 831
	Codevi	EUR	707	780
Matériels industriels	Fixe (3,22% à 6,51%)	EUR	29 742	27 540
	Fixe (3,44 % à 5,09 %)	USD	10 222	12 125
	Euribor 3 M + marge	EUR	4 701	4 739
	Euribor 1 M + marge	EUR	2 581	-
	T4 M + marge	EUR	1 121	816
Total			99 097	95 831

4.11. Fournisseurs et comptes rattachés :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Fournisseurs d'immobilisation.....	9 923	18 397
Autres fournisseurs et comptes rattachés.....	40 506	22 866
Total.....	50 429	41 263

4.12. Provisions et autres dettes courantes :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Avances et acomptes sur commandes en cours	747	1 714
Dettes fiscales et sociales	9 513	7 389
Autres	791	675
Total des autres dettes	11 051	9 778

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Coût de l'endettement financier net :

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	30 septembre 2004
Revenus autres créances et VMP	380	160
Produits sur cession des autres créances et VMP	897	692
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.....	1 277	852
Intérêts sur emprunts et comptes courants bancaires	(149)	(58)
Intérêts sur financement par crédit bail	(2 098)	(1 675)
Intérêts sur OCEANE	(5 280)	(5 627)
Autres intérêts et charges assimilées	(200)	(139)
Coût de l'endettement financier brut.....	(7 727)	(7 499)
Coût de l'endettement financier net	(6 450)	(6 647)

Les autres produits et charges financiers sont composés principalement d'une perte de change nette pour K€97 et d'une dotation pour dépréciation des titres Soisic pour K€463.

Au 30 septembre 2004, les autres produits et charges financiers étaient principalement constitués d'un gain de change net de K€463.

5.2. Impôts :

Le résultat avant impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	30 septembre 2004
France.....	3 366	(8 731)
Etats-Unis	1 201	1 085
Asie	(93)	(134)
Total	4 474	(7 780)

La provision pour dépréciation des impôts différés actifs a été estimée en fonction de la probabilité de recouvrement de ces impôts. Au 30 septembre 2005, en ce qui concerne les sociétés Soitec S.A. et Picogiga S.A.S., l'utilisation des reports déficitaires est limitée au montant des passifs d'impôts différés constatés par ailleurs pour ces sociétés.

Au 30 septembre 2005, la Société et sa filiale française Picogiga S.A.S. disposent de reports déficitaires en France pour un total de K€82.522, qui sont reportables indéfiniment.

La Société ne dispose pas de pertes reportables sur ses filiales américaines.

6. Autres informations

6.1. Instruments financiers :

6.1.1. Risque de change :

Le tableau suivant présente le résultat latent sur les instruments financiers existant au 30 septembre 2005 pour couvrir le risque de change :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005		31 mars 2005	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
Couverture des comptes de bilan (créances clients et dettes fournisseurs) :				
Contrats d'options de dollars US en euros	0	1 563	(14)	2 257
Contrats de ventes à terme de dollars US en euros	(53)	2 851	(71)	9 391
Contrats d'achats à terme de dollars US en euros			102	(12 943)
Contrats d'achats à terme de Yen en euros	5	(2 198)	12	(4 759)
Couvertures des transactions futures (hors -bilan) :				
Contrats d'options de dollars US en euros	15	(5 518)	-	-
Contrats d'achats à terme de dollars USD en euros.....	89	2 397		
Contrats de ventes à terme de dollars US en euros			(62)	4.561
Total	56	(905)	(33)	(1 493)

La valeur de marché a été estimée à l'aide d'un ou plusieurs modèles couramment utilisés. Ces instruments financiers ont une date de maturité inférieure à 6 mois.

6.1.2. Risque de taux :

Au 30 septembre 2005, les instruments financiers détenus en matière de gestion du risque de taux sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005		31 mars 2005	
	Valeur de marché (nette)	Position couverte	Valeur de marché (nette)	Position couverte
Couverture des dettes financières :				
Contrats de swap de taux.....	(127)	25 000	(62)	15 000
Contrats de cap.....	7	18 460	(46)	8 980
Total	(120)	43 460	(108)	23 980

6.2. Engagements hors bilan :

(en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Cautions de contre-garantie sur marchés	-	-
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements de matériels industriels (cf. note4.10).....	4 870	3 206
Nantissements de prêt crédit-bailleur (cf. paragraphe 4.3).....	1 730	1 302
Avals, cautions et garanties données.....	-	-
Autres engagements donnés.....	6 748	6 848
Total.....	13 348	11 356

Les modalités de reversement à la Société du dépôt de garantie relatif au contrat de crédit bail souscrit en mars 2004 et qui s'élève à K€ 2 903 (Cf. note 4.3, paragraphe « Dépôts et cautionnements ») sont soumises au respect de certains engagements et ratios financiers.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autre engagement hors bilan significatif au 30 septembre 2005.

6.3. Litiges :

En avril 1999, la Société avait déposé une plainte devant le Tribunal des États Unis d'Amérique, siégeant dans le district du Massachusetts, contre la société américaine Silicon Genesis Corporation, pour la contrefaçon d'un brevet. Début avril 2002, Silicon Genesis a été condamné et un montant de 3 millions de dollars hors intérêt a été attribué à la Société au titre des dommages pour contrefaçon. Cette décision a été confirmée en appel et le produit figure dans les comptes de la Société au 31 mars 2005 (ligne "autres produits et charges opérationnels" du compte de résultat consolidé).

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre litige susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, les résultats, l'activité et le patrimoine de la Société et de ses filiales.

6.4. Informations par secteur d'activité et secteur géographique :

La Société opère sur un seul secteur d'activité, la vente de plaquette de silicium à l'industrie micro-électronique.

La répartition du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel réalisé par la Société et ses filiales s'analyse comme suit :

Chiffre d'affaires (en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Etats-Unis.....	42 376	62 194
Japon.....	4 252	5 283
Europe.....	50 693	67 008
Autres	17 308	4 403
Total.....	114 629	138 888

Marge brute (en milliers d'Euros)	30 septembre 2005	31 mars 2005
Etats-Unis.....	10 056	6 579
Japon.....	1 336	1 223
Europe.....	12 757	13 772
Autres	3 269	(326)
Total.....	27 418	21 248

Les immobilisations de la Société sont essentiellement localisées en France.

6.5. Effectifs:

L'effectif moyen de la Société et de ses filiales au 31 mars 2005 et 30 septembre 2005 s'élève à respectivement 542 et 611 personnes.

7. Informations en IFRS sur les périodes comparatives

L'impact chiffré du passage aux normes IFRS sur la situation financière et la performance de l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été présentés et commentés dans le document de référence 2004/2005 de Soitec, aux pages 44 à 46, chapitre "Passage aux normes IAS/IFRS".

Les principaux impacts des normes IFRS sur les états financiers au 30 septembre 2004 sont exposés ci-après :

	Normes françaises	IAS 38	IAS 32 et 39	IAS 16	IAS 12	IAS 21	IFRS 2	Retraité aux normes IFRS
	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Capitaux propres au 30 septembre 2004								
Capital social	4 320							4 320
Primes liées au capital	114 925							114 925
Réserves consolidées	(8 631)	(312)	15 718	309	(582)	(1 057)	206	5 651
Résultat consolidé	(4 348)	(66)	(2 676)	140			(206)	(7 156)
Rachat d'actions propres	-		(124)					(124)
Ecart de réévaluation	-			597				597
Ecart de conversion	(1 093)					1 057		(36)
Capitaux propres Groupe	105 173	(378)	12 918	1 046	(582)	-	-	118 177
Intérêts minoritaires	160							160
Total capitaux propres	105 333							118 337

7.1. Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2004 :

	Normes françaises Au format IFRS	IAS 38	IAS 32 et 39	IAS 16	IFRS 2	Retraité aux normes IFRS
	K€	K€	K€	K€	K€	K€
Ventes	66 394					66 394
Coût des ventes	(55 981)	45		140		(55 796)
Marge brute	10 413	45	-	140	-	10 598
Frais commerciaux et de marketing.....	(2 306)					(2 306)
Frais de recherche et développement.....	(7 253)					(7 253)
Frais généraux et administratifs	(4 569)	(111)	368		(206)	(4 519)
Autres produits et charges opérationnels	3 338					3 338
Résultat opérationnel	(377)	(66)	368	140	(206)	(142)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	777		75			852
Coût de l'endettement financier brut	(4 345)		(3 154)			(7 499)
Coût de l'endettement financier net	(3 568)	-	(3 079)	-	-	(6 647)
Autres produits et charges financiers	427		36			463
Impôts	(830)					(830)
Résultat net de l'ensemble consolidé.....	(4 348)	(66)	(2 675)	140	(206)	(7 156)
Intérêts minoritaires	(41)					(41)
Résultat net (part du Groupe).....	(4 307)	(66)	(2 675)	140	(206)	(7 115)

3.2.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle au 30 septembre 2005 (Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du Décret du 23 mars 1967)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société S.O.I.TEC, relatifs à la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2006, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 et au premier semestre de l'exercice clos le 31 mars 2005 (période du 1^{er} avril au 30 septembre 2004) retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe qui expose:

- les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 mars 2006 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 septembre 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Meylan et Grenoble, le 4 novembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet MURAZ-PAVILLET

Christian MURAZ

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Christophe DEVELAY

4 FACTEURS DE RISQUE

A l'exception de la mise à jour des facteurs de risques ci-dessous, on pourra se reporter aux pages 22 et suivantes, 36, 41 et 67 et suivantes du Document de Référence pour une description complète des facteurs de risques et assurances.

Droits de propriété intellectuelle - Brevet Bruel

Alors que la procédure de re-délivrance (re-issue) du brevet américain BRUEL est en cours, SiGen et MEMC ont déposé au dernier moment une contestation portant sur la possibilité recherchée par la Société d'étendre les mérites du brevet non seulement à l'hydrogène, mais également à l'hydrogène utilisé en combinaison avec d'autres gaz. La contestation est actuellement à l'étude par l'examineur, ce qui retarde d'autant l'achèvement de cette procédure. Cette contestation risque de remettre en cause des droits de propriété intellectuelle appartenant au Groupe.

Politique de dividendes

La Société n'a pas distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, ni depuis le dépôt du Document de Référence, et n'envisage pas d'en distribuer au titre de l'exercice en cours. La politique de dividendes future tiendra compte de l'évolution des résultats du Groupe, des besoins d'investissements additionnels, et de l'évolution du cours de l'action Soitec.

Risques industriels et environnementaux

En complément de la description des risques industriels et environnementaux ainsi que des mesures prises par la Société pour prévenir et contrôler ses risques, telle qu'elle figure en pages 22 et suivantes et 68 du Document de Référence, la Société et ses filiales considèrent disposer des assurances requises pour couvrir de façon adéquate les risques industriels et environnementaux liés à leurs activités. Au plan comptable, les primes d'assurance versées ou indemnités reçues ainsi que toute dépense relative à la prévention des risques industriels et environnementaux seraient directement comptabilisées en charge ou produit. A la date de dépôt de la présente actualisation du Document de Référence, aucun préjudice sérieux n'a été identifié et donc aucune provision pour risque n'a été enregistrée à ce titre.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination de la Société est S.O.I.TEC SILICON ON INSULATOR TECHNOLOGIES.

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 1er juillet 2005 ayant modifié l'article 1er des statuts, la dénomination commerciale de la Société est Soitec ou SOITEC.

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Le siège social de la Société est situé Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques, 38190 Bernin. Le numéro de téléphone de la Société est le 04.76.92.00.

Le numéro d'enregistrement de la Société est fourni en page 60 du Document de Référence.

5.1.3 Date de constitution et durée de vie de la Société

Les renseignements concernant la date de constitution et la durée de vie de la Société sont fournis en page 60 du Document de Référence.

5.1.4 Informations de caractère général

Les informations de caractère général concernant le siège social de la Société, sa forme juridique, la législation régissant ses activités, son pays d'origine et le numéro de téléphone du siège statutaire sont exposées dans le présent Chapitre et en page 60 du Document de Référence.

5.1.5 Evénements importants dans le développement de l'activité de la Société

Les événements importants survenus depuis la date d'enregistrement du Document de Référence dans l'évolution des activités de la Société sont les suivants :

Adoption croissante du SOI par le marché japonais de l'électronique grand public

La pertinence de la stratégie d'investissement et de développement des capacités de production de la Société a été confirmée par l'annonce le 7 décembre 2005 par celle-ci de l'adoption croissante du SOI par le marché japonais pour ses applications électroniques grand public, tels que les jeux, les loisirs et produits nomades.

Association de la Société et SEZ en vue d'accélérer l'industrialisation de substrats de silicium contraint sur isolant

Le 27 septembre 2005, la Société et le groupe SEZ ont annoncé un accord de développement destiné à accélérer l'industrialisation de substrats de silicium contraint sur isolant (sSOI). Les termes de cet accord doivent permettre à la Société de renforcer son leadership en matière de substrats innovants pour l'industrie des semi-conducteurs et à SEZ d'accroître son expertise dans le domaine de la gravure chimique mono-plaque destinée à supprimer totalement le germanium dans la production de sSoi.

Carlos Mazuré, Directeur de la Recherche et du Développement du Groupe Soitec a déclaré que cette collaboration était une étape importante pour la Société dans la fabrication et la disponibilité en fort volume de futures générations de substrats de sSoi. La technologie mono-plaque de SEZ offre des avantages, notamment en fournissant un procédé de gravure sélectif de silicium germanium permettant d'optimiser la suppression de germanium.

Association de Veeco Instruments et Picogiga International pour le développement de la technologie de nitrure de gallium sur silicium

La Société a annoncé le 26 juillet 2005 que sa division Picogiga International et Veeco Instruments s'associaient pour la création d'un programme de développement commun destiné à développer la technologie du nitrure de gallium (GaN) sur silicium, afin de répondre aux besoins croissants du marché des applications RF de haute puissance. Selon la Société, le leadership de Picogiga en matière de matériaux innovants et semi-conducteurs composés, associés à l'expertise de Veeco dans le domaine de l'épitaxie par jet moléculaire, devrait accélérer la production en volume des substrats de GaN sur silicium pour la commercialisation d'une large gamme d'applications d'électronique sans fil.

Selon les termes de l'accord, les deux sociétés vont s'associer pour fabriquer le premier réacteur industriel d'épitaxie par jet moléculaire (MBE) optimisé pour l'utilisation du procédé GaN sur silicium breveté par Picogiga. La première phase du projet sera réalisée au Centre d'Intégration des Procédés de Veeco à Saint Paul dans le Minnesota. Le nouveau système GEN200TM sera ensuite installé sur le site de production de Picogiga aux Ulis en France pour permettre à la société de produire des plaques de nitrure de gallium sur silicium jusqu'à 150mm (6 pouces).

L'objectif de cet accord est de faire des substrats de GaN sur silicium une solution compétitive pour les systèmes sans fil tels que la prochaine génération de transistors à très haute mobilité.

Ouverture d'un bureau à Taiwan

En réponse à l'accélération de l'adoption du SOI par les grandes fonderies asiatiques, la Société a annoncé le 6 juillet 2005 l'ouverture de son premier bureau de ventes en Asie du Sud Est, basé à Taipei.

Ce bureau aura pour premier objectif de soutenir les ventes à Taiwan et Singapore, en travaillant étroitement avec les principales fonderies de ces deux pays pour leur permettre d'accélérer leur transition vers le SOI pour les puces de nouvelles générations.

Monsieur Bill Chu a été nommé à la tête de ce nouveau bureau. Bill Chu a occupé diverses fonctions importantes dans les ventes et les achats au sein de plusieurs grandes sociétés de l'industrie des semi-conducteurs, dont United Microelectronics Corporation, Taisil Electronics Materials Corporation et Vishay Semiconductor où il exerçait les fonctions de Responsable Achats.

Pour des informations complémentaires sur l'évolution de l'activité de la Société depuis le dépôt du Document de Référence, il est également renvoyé au paragraphe 20.6 de la présente actualisation relatif au chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2005, ainsi qu'au Chapitre 22 ci-dessous relatif aux contrats importants conclus par la Société.

5.2 INVESTISSEMENTS

5.2.1 Principaux investissements réalisés durant les exercices précédents

Il est renvoyé à la page 66 du Document de Référence pour la description de la politique d'investissement de la Société au cours de l'exercice 2004-2005, à la page 63 du rapport annuel déposé sous forme de document de référence sous le numéro D.04-0986 pour la description de la politique d'investissement de la Société au cours de l'exercice 2003-2004, et à la page 60 du rapport annuel déposé sous forme de document de référence sous le numéro D.03-0931 pour la description de la politique d'investissement de la Société au cours de l'exercice 2002-2003.

Par ailleurs, la quasi-totalité des investissements réalisés correspondant à des immobilisations, les informations relatives aux montants et aux modes de financement des investissements au 30 septembre 2005 figurent aux notes 4.1 et 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés du paragraphe 3.2.1 de la présente actualisation. Il est renvoyé à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004-2005, en page 38 du Document de Référence pour les informations au 31 mars 2005, à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2003-2004 en page 38 du rapport annuel déposé sous forme de document de référence sous le numéro D.04-0986 pour les informations au 31 mars 2004, et à la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés pour l'exercice 2002-2003 en page 32 du rapport annuel déposé sous forme de document de référence sous le numéro D.03-0931 pour les informations au 31 mars 2003.

5.2.2 Investissements en cours et investissements que la Société compte réaliser à l'avenir

Les investissements réalisés depuis le 31 mars 2005, ou devant être réalisés, s'inscrivent en premier lieu dans la continuité des augmentations de capacité sur le site actuel de Bernin et des investissements courants de maintenance de ce site.

Les prochains investissements programmés sur ce site seront effectués par le biais de contrats de crédit bail mobilier et immobilier dont la signature a été autorisée à l'occasion de la séance du Conseil d'Administration du 26 janvier 2006, mais qui n'ont à ce jour pas été signés par la Société.

En regard de ses anticipations de croissance du fait de l'adoption croissante du SOI, reflétée par les engagements contractuels pris par les majors de l'industrie, Soitec prévoit de construire une nouvelle usine de production de plaques 300mm qui devrait être opérationnelle lors de la saturation attendue de Bernin II, unique unité de production actuelle, spécialisée dans la production de plaques 300mm. Le dimensionnement de cette nouvelle usine lui permettrait d'atteindre une capacité de 1 million de plaques par an, à comparer à un dimensionnement maximal de l'ordre de 720 000 plaques par an pour Bernin II.

Soitec réalise actuellement une étude technique et économique approfondie des alternatives d'implantation géographique de cette nouvelle unité de production. Les travaux de construction devraient débuter avant la fin de l'exercice 2006-2007 et devraient durer entre 12 et 18 mois. A l'issue de l'aboutissement de la construction de la salle blanche, le déploiement des équipements de production sera réalisé simultanément à la croissance de la demande.

Le coût total de cette nouvelle usine, incluant l'ensemble des équipements de production nécessaires pour atteindre la pleine capacité, est estimé à environ 350 millions d'euros.

5.3 INFORMATIONS EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE

Il est renvoyé aux pages 22 et suivantes du Document de Référence ainsi qu'au Chapitre 4 de la présente actualisation.

La Société précise que l'évolution des performances environnementales au titre de l'exercice 2005-2006 figurera dans son document de référence 2005-2006, étant spécifié qu'elle n'anticipe à la date du dépôt de la présente actualisation aucun changement notoire dans les réglementations en matière environnementale susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou ses résultats de l'exercice en cours.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1 PRINCIPALES ACTIVITES

Les principales activités de la Société sont décrites en pages 18, et 58-60 du Document de Référence.

Il est renvoyé aux pages 54 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice 2003-2004 déposé sous forme de document de référence sous le numéro D.04-0986, ainsi qu'aux pages 48 et suivantes du rapport annuel pour l'exercice 2002-2003 déposé sous forme de document de référence sous le numéro D.03-0931 pour une description des activités de la Société durant les exercices précédents.

La Société précise qu'elle même et ses filiales ne font appel à la sous-traitance que de façon marginale et en dans des domaines de support et d'administration n'ayant pas de lien avec la production. Le pourcentage de la sous-traitance dans le chiffre d'affaires est donc insignifiant.

6.2 PRINCIPAUX MARCHES

Les principaux marchés sont décrits en pages 18 et 59 du Document de Référence et seront actualisés dans le prochain document de référence 2005-2006.

La Société ne considère servir qu'un marché, celui de la fourniture de plaques SOI à des clients fabricants de puces. Ces derniers développent eux-mêmes des applications diverses pour les produits du Groupe, que ce soit des applications professionnelles ou plus récemment des applications à fort volume destinées au grand public.

Les principaux concurrents de la Société sont les sociétés qui ont obtenu de la Société une licence d'exploitation de sa technologie Smart Cut™, à savoir SEH et Siltronic AG, étant précisé que seule SEH exploite actuellement de manière opérationnelle la licence qui lui a été concédée.

Les tableaux suivants permettent d'apprécier l'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par région, client et taille de plaques.

Répartition géographique du chiffre d'affaires consolidé

	31 décembre 2005	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Etats-Unis	37%	44%	56%	55%
Europe	45%	49%	40%	40%
Asie	18%	7%	4%	5%

Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par client

	31 décembre 2005	2004-2005	2003-2004	2002-2003
Cinq premiers clients	94%	90%	89%	88%
6 à 10	4%	6%	6%	8%
Autres clients	2%	4%	5%	4%

Répartition du chiffre d'affaires SOI consolidé par taille de plaque

	31 décembre 2005	2004-2005	2003-2004	2002-2003
300 mm	58%	32%	14%	4%
200 mm	29%	41%	59%	69%
125 mm	11%	21%	14%	18%
Autres	2%	6%	13%	9%

6.3 FOURNISSEURS ET DEPENDANCE A L'EGARD DES FOURNISSEURS DE SILICIUM

A la date de dépôt de la présente actualisation du Document de Référence, la Société dispose de plusieurs sources d'approvisionnement en plaques de silicium, nécessaires à la fabrication des plaques SOI.

Trois des quatre producteurs de silicium au monde sont actuellement fournisseurs de la Société : Shin-Etsu Handotai (Japon - 1er producteur au monde de silicium), par ailleurs premier licencié de la Société sur sa technologie Smart Cut™, SILTRONIC AG (Allemagne - 3^{ème} producteur au monde de silicium), également licencié de la Société pour sa technologie Smart Cut™ et SUMCO (Japon- 2^{ème} producteur au monde de silicium).

Les partenariats avec les licenciés de la Société prévoient un engagement de livraison de la part des fournisseurs. Le délai moyen de paiement à l'égard des fournisseurs de silicium n'excède pas 60 jours.

En disposant d'accords d'approvisionnement auprès de 3 des 4 producteurs de silicium au monde, la Société considère ne pas être exposée à un risque particulier de dépendance à l'égard de ces producteurs, dont les fournitures sont substituables en cas de défaillance de l'un d'entre eux.

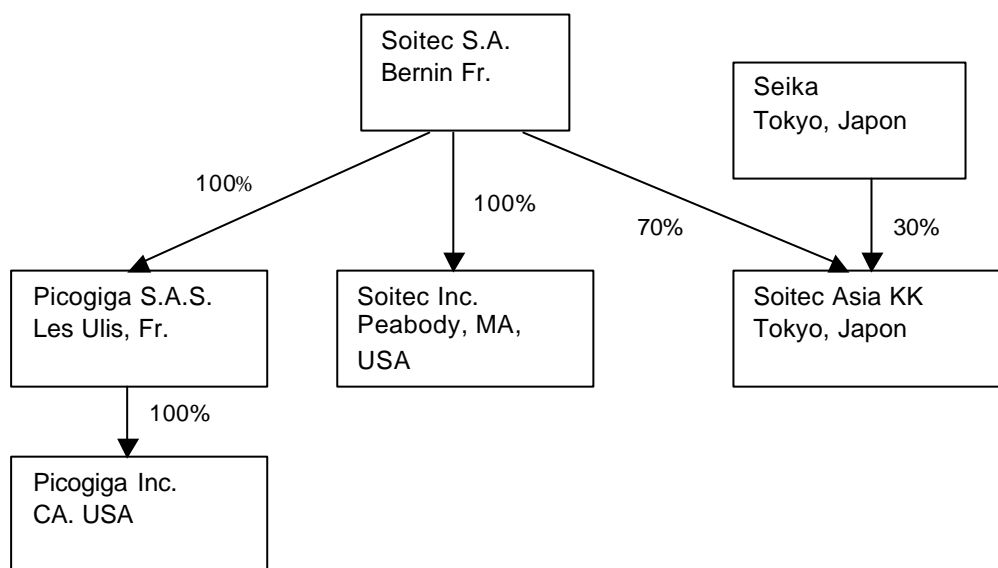
La Société précise également que son processus de fabrication nécessite des équipements industriels standardisés et utilisés par l'ensemble de l'industrie des semi-conducteurs. La Société considère donc que leur disponibilité n'est pas un facteur de risque.

7. ORGANIGRAMME

7.1 LE GROUPE

L'organigramme ci-dessous présente les filiales de la Société à la date de dépôt de la présente actualisation.

Les pourcentages indiqués ci-dessous correspondent aux pourcentages de capital et de droits de vote.



On pourra par ailleurs se reporter aux informations contenues dans le Document de Référence en page 60 sur l'organisation du Groupe. De plus, il est renvoyé au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant en page 53 du Document de Référence pour des informations relatives aux flux financiers entre la Société et ses filiales.

7.2 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE

La liste des filiales et participations de la Société est fournie en page 51 du Document de Référence.

Les actifs de la Société sont situés au siège social de la Société. Aucun actif n'est situé au siège des filiales, dans la mesure où les filiales de la Société sont des unités de distribution.

Il est en outre renvoyé au Chapitre 25 de la présente actualisation.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1 IMMOBILISATION CORPORELLE IMPORTANTE OU PLANIFIEE

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 30 septembre 2005 à 296 516 milliers d'euros.

La valeur nette totale des immobilisations corporelles du Groupe s'élève au 30 septembre 2005 à 208 446 milliers d'euros, soit 50% du total du bilan consolidé au 30 septembre 2005.

L'évolution de la valeur brute des immobilisations corporelles traduit essentiellement les investissements dédiés à l'augmentation des capacités de production sur le site de Bernin.

La Société a ainsi mis en œuvre deux lignes supplémentaires de production dans Bernin II au cours du premier trimestre de l'exercice 2005-2006 pour être en mesure de servir la demande croissante en plaques 300mm et a annoncé lors de la publication de son chiffre d'affaires à fin décembre 2005, prévoir de mettre en œuvre deux autres lignes supplémentaires au cours du quatrième trimestre en cours, pour porter sa capacité de production à six lignes de production. Il est précisé que la capacité maximale de l'unité de production Bernin II s'élève à 720 000 plaques de 300mm par an, soit 12 lignes de production. Cette capacité maximale devrait être atteinte dans les prochains mois. La Société a indiqué lors de la publication de son chiffre d'affaires à fin décembre 2005, anticiper disposer de 8 lignes de production opérationnelles sur le prochain exercice 2006-2007.

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 5.2 ci-dessus, la Société, anticipant une croissance significative de la demande prévoit de plus de construire une nouvelle usine de production de plaques 300mm qui devrait lui permettre d'atteindre une capacité de 1 million de plaques par an, et dont le coût total, incluant l'ensemble des équipements de production nécessaires pour atteindre la pleine capacité, est estimé à environ 350 millions d'euros.

Il est renvoyé à la note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 3.2.1 de la présente actualisation pour des informations complémentaires sur les modalités de financement des immobilisations corporelles.

8.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION FAITE PAR LA SOCIETE DE CES IMMOBILISATIONS

Aucune contrainte environnementale significative supplémentaire n'a été constatée depuis le 31 mars 2005.

On pourra se reporter à la page 22 du Document de Référence pour des informations complémentaires en matière environnementale.

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1 SITUATION FINANCIERE

Comme indiqué au Chapitre 3.1 ci-dessus, le chiffre d'affaires total consolidé du Groupe au 30 septembre 2005 s'établit à 114,6 millions d'euros.

9.2 RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1 Evolution des charges d'exploitation

Frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing consolidés du Groupe sont passés de 2 306 milliers d'euros au 30 septembre 2004 à 2 802 milliers d'euros au 30 septembre 2005. Les coûts restent strictement maîtrisés et représentent 2,4% du chiffre d'affaires au 30 septembre 2005.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs consolidés du Groupe ont peu augmenté au cours du premier semestre 2005 par rapport à leur niveau du premier semestre de l'exercice précédent. Ils sont passés de 4 519 milliers d'euros au 30 septembre 2004 à 4 953 milliers d'euros au 30 septembre 2005 et représentent 4,3% du chiffre d'affaires au 30 septembre 2005.

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses nettes de recherche et développement consolidés du Groupe au titre du premier semestre 2005 ont peu évolué, et s'établissent aux environs de 8,2 millions d'euros, contre 7,3 millions d'euros au 30 septembre 2004. Elles représentent 7,2% du chiffre d'affaires du premier semestre 2005. Ce niveau est conforme aux objectifs du Groupe à long terme.

9.2.2 Evolution du résultat d'exploitation

Comme décrit au Chapitre 3.1, une forte croissance de l'activité, en particulier due aux demandes croissantes en SOI, et l'amélioration continue de l'efficacité opérationnelle ont permis au résultat opérationnel consolidé du Groupe de s'inscrire en hausse à 11,5 millions d'euros au 30 septembre 2005 par comparaison à son niveau légèrement négatif (-0,1 million d'euros) sur les six premiers mois de l'exercice fiscal précédent, tandis que le résultat net a progressé à 3,7 millions d'euros contre une perte de 7,1 millions d'euros au cours de la même période.

Il est renvoyé au Chapitre 3 ci-dessus pour des informations complémentaires sur les facteurs ayant influencé le résultat d'exploitation consolidé du Groupe au 30 septembre 2005.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 CAPITAUX DE LA SOCIETE A COURT ET MOYEN TERME

Des informations sur les capitaux propres sont fournies aux paragraphes 3.2.1 (tableau de variation des capitaux propres consolidés) et 3.2.2, note 4.8 relative aux Capitaux propres, de la présente actualisation.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE DE LA SOCIETE

Des informations sur les flux de trésorerie sont fournies aux paragraphes 3.2.1 (tableau des flux de trésorerie consolidé) et 3.2.2, note 4.7 relative aux Disponibilités et valeurs mobilières de placement, de la présente actualisation.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DE LA SOCIETE

Ainsi qu'il a été rappelé au Chapitre 3.1 de la présente actualisation, la forte croissance des performances et l'attention particulière portée par le Groupe en matière de gestion de sa trésorerie ont eu pour effet de générer un flux de trésorerie d'exploitation de 33,3 millions d'euros, contribuant ainsi au maintien de disponibilités importantes en fin de période, soit 106,7 millions d'euros.

La structure financière du Groupe a par ailleurs été sensiblement renforcée avec une réduction du ratio d'endettement net sur fonds propres à 63% contre 95% au 31 mars 2005. Cette réduction importante du ratio d'endettement net sur fonds propres résulte principalement de ce que les conditions de conversion des Océanes 2005-2009 sont restées très attractives au cours du troisième trimestre et les porteurs ont donc été amenés à poursuivre la conversion de leurs obligations.

Au 31 décembre 2005, un peu plus de 60% des Océanes 2005-2009 ont été converties en actions ordinaires, soit le double des 30% constatés à fin septembre. L'impact positif de la réduction des charges financières et d'une hausse du résultat net sera donc complété d'un renforcement des fonds propres consolidés et d'une réduction sensible de l'endettement net du Groupe.

Des informations complémentaires sur le financement de la Société sont fournies au paragraphe 3.2.2, note 4.10 relative aux Emprunts et dettes financières de la présente actualisation.

10.4 RESTRICTIONS A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Sans objet.

10.5 INFORMATIONS CONCERNANT LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Les investissements envisagés par la Société, et en particulier ceux décrits aux paragraphes 5.2 et 8.1 ci-dessus, seront financés de plusieurs manières.

Les tous prochains investissements programmés sur le site de Bernin, autorisés lors de la séance du Conseil d'administration du 26 janvier 2006, seront effectués par le biais de contrats de crédit-bail mobilier et immobilier.

Au-delà, pour réaliser l'investissement stratégique lié à l'ouverture d'un nouveau site de production, Soitec a l'intention de lancer en fonction des conditions de marché une augmentation de capital qui représenterait 50% de l'investissement total, le solde étant financé par les flux de trésorerie dégagés par l'activité.

La Société n'exclut pas pour autant de poursuivre en parallèle, et si les conditions financières offertes le justifient, sa politique de financement de ses immobilisations par crédit-bail et d'autres sources de financement bancaire.

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Les dépenses nettes de recherche et développement au titre du premier semestre 2005 ont peu évolué, et s'établissent aux environs de 8,2 millions d'euros, contre 7,3 millions d'euros au 30 septembre 2004. Elles représentent 7,2% du chiffre d'affaires du premier semestre 2005. Ce niveau est conforme aux objectifs du Groupe à long terme.

Pour des informations détaillées sur la politique de Recherche et Développement du Groupe, voir les pages 19 et 25 du Document de Référence.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 PRINCIPALES TENDANCES AYANT AFFECTE L'EXPLOITATION ENTRE LE 30 SEPTEMBRE 2005 ET LA DATE DE DEPOT DE LA PRESENTE ACTUALISATION

Il est renvoyé aux paragraphes 3.1 et 20.6 de la présente actualisation.

12.2 EXISTENCE DE TOUTE TENDANCE CONNUE, INCERTITUDE OU DEMANDE OU TOUT ENGAGEMENT OU EVENEMENT RAISONNABLEMENT SUSCEPTIBLE D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, outre les événements mentionnés au paragraphe 5.1.5 ci-dessus, et au Chapitre 22 ci-dessous, les événements susceptibles d'influer sensiblement sur ses perspectives reposent essentiellement sur l'adoption croissante du SOI pour ses applications électroniques grand public, tels que les jeux, les loisirs et les produits nomades. Ceci confirme la pertinence de la stratégie d'investissement du Groupe et de développement de ses capacités de production.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS SUR LE BENEFICE

13.1 HYPOTHESES RELATIVES AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES

Dès le 18 mai 2005 et la publication des résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a annoncé qu'il tablait sur une croissance de son chiffre d'affaires supérieure à 40% pour l'exercice 2005-2006. Cette annonce s'accompagnait d'une anticipation de progression de la marge opérationnelle, qui devait conduire à une hausse du résultat net avec un retour à la profitabilité nette.

Le 18 juillet 2005, la publication du chiffre d'affaires consolidé pour le premier trimestre de l'exercice fiscal 2005-2006 confirmait la tendance haussière attendue. Le chiffre d'affaires consolidé du trimestre reflétait une croissance séquentielle de 26,1% par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent et une hausse de 57,3% par rapport au premier trimestre de l'exercice 2004-2005.

Fort de ces résultats, et bénéficiant d'une visibilité renforcée sur les perspectives d'accélération de l'adoption du format 300mm sur l'ensemble de l'exercice en cours, le Groupe révisait à la hausse sa prévision de croissance de son activité, qu'elle estimait désormais devoir être supérieure à 60% sur l'ensemble de l'exercice. Les anticipations d'amélioration de la rentabilité nette du Groupe et d'un retour à une profitabilité nette positive au cours de l'exercice 2005-2006 était également réitérées.

Le 17 octobre 2005, le Groupe annonçait un chiffre d'affaires consolidé record de 63,4 millions d'euros pour le second trimestre de l'exercice 2005-2006. Le chiffre d'affaires consolidé du premier semestre, soit 114,6 millions d'euros, traduit une hausse de 72,6% par rapport au premiers six mois de l'exercice précédent. La combinaison de la hausse des volumes, de prix soutenus et d'une excellente productivité dans ses unités de production industrielle, a conduit à un retour anticipé à la profitabilité nette dès le premier semestre en dépit de l'impact défavorable des taux de change. Le Groupe, qui a publié au premier semestre une croissance supérieure à sa prévision annuelle, s'affichait confiant dans le fait qu'il dépasserait une croissance minimale de 60% sur l'ensemble de l'exercice.

Les résultats consolidés du premier semestre, annoncés le 14 novembre 2005, et établis en conformité avec les normes IFRS, étaient l'occasion pour le Groupe de confirmer de fortes progressions du résultat opérationnel, du résultat net et du flux net de trésorerie d'exploitation. Le résultat opérationnel s'est inscrit en hausse à 11,5 millions d'euros par comparaison à son niveau légèrement négatif sur les six premiers mois de l'exercice précédent, tandis que le résultat net a progressé à 3,7 millions d'euros contre une perte de 7,1 millions d'euros au cours de la même période. Le flux net de trésorerie d'exploitation généré au cours du premier semestre a atteint 33,3 millions d'euros et a couvert les besoins liés aux opérations d'investissement et de financement. Il a contribué avec la conversion de 30% des Océanes à échéance 2009 à un renforcement de la structure financière du Groupe avec une réduction du ratio d'endettement net financier sur fonds propres ramené à 63%. Le Groupe annonçait anticiper désormais d'enregistrer une croissance minimale de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice en cours similaire à celle réalisée sur le premier semestre.

Enfin, le 16 janvier 2006, le Groupe publiait un chiffre d'affaires consolidé de 70,9 millions d'euros sur le troisième trimestre de son exercice 2005-2006. La croissance enregistrée a atteint 122,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent et 11,9% par rapport au deuxième trimestre de l'exercice en cours. Sur les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires réalisé ressortait en hausse de 88,8% à 185,5 millions d'euros, validant ainsi à posteriori l'anticipation de croissance précédemment annoncée.

Fort de ce constat, Soitec révisait en hausse sa prévision de croissance minimale de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice à 80%. Le Groupe anticipait également un effet de levier très favorable de la hausse de son chiffre d'affaires sur sa rentabilité opérationnelle, avec une hausse significative de sa marge opérationnelle sur le second semestre.

A la date de la présente actualisation, comme annoncé le 14 mars 2006, le Groupe confirme cette prévision de croissance minimale du chiffre d'affaires consolidé et les anticipations exprimées sur la rentabilité opérationnelle et la profitabilité nette sur l'exercice 2005-2006.

Cette confirmation repose sur les facteurs suivants :

- les engagements contractuels des clients de la Société ;
- une forte demande qui va encore en s'accroissant dans le secteur des semi-conducteurs et trouve de nouvelles applications sur les marchés d'équipement grand public, des consoles de jeux et des téléviseurs haute définition notamment, en particulier grâce à l'adoption du SOI en Asie , et dans l'automobile, avec les applications de réseaux au sein des véhicules ; pour la Société, la croissance des ventes de plaques a bénéficié de l'adoption croissante du SOI notamment en plaques 300 mm pour les marchés de masse dédiés aux applications serveurs, PCs, et plus généralement grand public dans le domaine des consoles de jeu ;
- l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du Groupe et le renforcement de ses avantages compétitifs au travers de sa stratégie en Recherche et Développement.

Les éléments dont dispose la Société au 31 janvier 2006 tirés de sa comptabilité interne lui permettent d'être confiante quant à la réalisation de la tendance anticipée, même si aucune assurance ne peut être donnée quant à l'évolution de la situation entre cette date et celle de la clôture de l'exercice.

Les estimations qui précèdent émanent ou reposent, en tout ou partie, sur des appréciations ou des décisions des organes dirigeants de Soitec et de ses filiales, qui pourraient évoluer ou être modifiées à l'avenir. Les objectifs, déclarations et informations prospectives résumés ci-dessus sont notamment fondés sur les données, hypothèses et estimations énoncées ci-avant et considérées comme raisonnables par la Société.

Par nature, ces données, hypothèses et estimations, ainsi que l'ensemble des éléments pris en compte pour la détermination desdits objectifs, déclarations et informations prospectives, pourraient ne pas se réaliser, et sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiés en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier et concurrentiel de la Société ou aux facteurs de risques auxquels elle est exposée mentionnés aux pages 22 et suivantes, 36, 41 et 67 et suivantes du Document de Référence et au Chapitre 4 de la présente actualisation.

Les supports sur lesquels les informations mentionnées ci-dessus ont été communiquées sont précisés au Chapitre 24.2 de la présente actualisation.

13.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS PREVISIONNELLES INCLUES DANS L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004 , nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat de la société Soitec incluses dans la partie 13.1 de son actualisation du document de référence datée du 15 mars 2006.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du Règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques de la société Soitec. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société Soitec.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'actualisation du document de référence de l'exercice clos le 31 mars 2005 et ne peut être utilisés dans un autre contexte.

Meylan et Grenoble, le 15 mars 2006

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet MURAZ-PAVILLET
Christian MURAZ

ERNST & YOUNG Audit
Jean-Christophe DEVELAY

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1 INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.1.1 Conseil d'Administration

Evolution dans la composition du Conseil d'Administration - Nomination

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 1er juillet 2005 a procédé à la nomination de Monsieur Didier LAMOUCHE en qualité d'administrateur pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes du dernier exercice clos.

Composition du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous présente les différentes fonctions exercées par les administrateurs dans le Société et en dehors de celle-ci.

Nom et prénom de l'administrateur ou du dirigeant	Age	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Date de première nomination ou entrée en fonction	Dates de fin du mandat actuel	Principales activités exercées en dehors de la Société dans le Groupe	Mandats et fonctions hors Groupe au cours des 5 dernières années
Administrateurs exerçant une fonction au sein de la Direction Générale						
André-Jacques Auberton-Hervé	45 ans	Président Directeur Général	27/02/92	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006	- Administrateur de Soitec Inc. - Administrateur de Cissoïd S.A. - Président du Conseil de Surveillance de Soisic S.A.	Membre du Conseil d'Administration de l'association professionnelle Semi
Jean-Michel Lamure	58 ans	- Administrateur - Directeur Général Délégué	27/02/92	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006	- Administrateur de Soitec Inc. - Président de Picogiga International S.A.S.	- Membre du Conseil de Surveillance de Mondia Quartz S.A. - Membre du Conseil de Surveillance de Xenocs S.A.
Pascal Mauberger*	50 ans	Directeur Général Délégué	17/01/03	N/A	Néant	- Directeur Général Délégué de Vivendi Water Systems
Administrateurs n'exerçant pas de fonctions au sein de la Direction Générale						
Douglas Dunn	62 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Néant	- Administrateur de ARM Holdings Plc - Administrateur de Sendo Holdings Plc - Membre du Conseil de Surveillance de

						<p>STMicroelectronics - Membre du Conseil de Surveillance de LG Philips LCD - Membre du Conseil de Surveillance de TomTom Non executive Director de OMI - Non executive Director de Sendo - Président et <i>Chief Executive Officer</i> de ASM Lithography Holding N.V. (1999-2004)</p>
Fumisato Hirose	59 ans	Administrateur	10/07/03	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009	Néant	<p>Directeur Général de Shin-Etsu Handotai Europe, Ltd. U.K.</p>
Didier Lamouche	51 ans	Administrateur	01/07/05	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011	Néant	<p>- Président Directeur Général de Bull S.A. - Membre du Comité Stratégique de Cameca - Vice-Président Worldwide Semiconductor Operations IBM (Juin 2003-Oct. 2005) - Directeur Général et Gérant de Altis Semiconductor (2000-2003)</p>
Joseph Martin	59 ans	Administrateur	09/07/04	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010	Membre du Conseil d'Administration de Soitec Inc.	<p>-Administrateur de Semiconductors International Corp. -Administrateur de Brooks Automation Inc. - Membre du Conseil d'Administration de SynQor Inc. - Membre du Conseil d'Administration de Fairchild International Inc. - Executive Vice President et Chief Financial Officer de Fairchild Semiconductor Corp. (1997-2003) - Senior Executive Vice President et member of the Office of the Chairman de</p>

						Fairchild Semiconductor Corp. (jusqu'en 2005)
--	--	--	--	--	--	--

**Monsieur Pascal Mauberger n'est pas membre du Conseil d'Administration de la Société.*

Il est par ailleurs renvoyé aux pages 16, 26 et 69 du Document de Référence.

Il est en outre précisé que M. Jean-Michel Lamure, qui est un des fondateurs et principaux actionnaires de la Société et qui exerce actuellement les fonctions d'Administrateur et de Directeur Général Délégué de la Société, entend progressivement réduire son implication personnelle dans la gestion quotidienne de la Société tout en demeurant étroitement associé aux décisions stratégiques pour l'avenir de la Société et sans remettre en cause la continuité de la politique de la Société et de ses organes de direction.

Fréquence et thèmes des réunions

Depuis le dépôt du Document de Référence, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois, les 1er juillet 2005, 3 novembre 2005, 26 janvier 2006 et 28 février 2006.

Avec un nombre moyen de 5 administrateurs présents sur 6, le taux moyen de présence aux conseils a été de 91,65%.

Les thèmes abordés ont été notamment :

- la modification de la composition des Comités ;
- l'adoption d'un règlement intérieur ;
- la fixation d'un calendrier de réunions des futurs conseils pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 ;
- la mise en place de plans de stock options et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise au profit de cadres dirigeants et de salariés de la Société ;
- la constatation d'augmentations de capital ;
- la politique d'investissements.

Il est renvoyé au paragraphe 21.2.2 pour une description du règlement intérieur du Conseil d'Administration de la Société.

14.1.2 Sanctions applicables aux administrateurs et aux dirigeants

A la connaissance de la Société, aucune des personnes visées dans le tableau figurant au paragraphe 14.1.1 ci-dessus n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ni n'a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. Par ailleurs, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucune de ces personnes n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ou des organismes professionnels, et aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.1.3 Adresses professionnelles des administrateurs et des dirigeants de la Société

L'ensemble des administrateurs et des dirigeants peuvent être contactés au siège social de la Société : Parc technologiques des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin (04.76.92.00).

14.1.4 Expertises et expériences en matière de gestion des administrateurs

Parmi les critères retenus pour la sélection des membres du Conseil d'Administration figurent leur expertise et expérience en matière de gestion, et plus généralement leur expertise internationale confirmée du secteur des semi-conducteurs. Le tableau figurant au paragraphe 14.1.1 ci-dessus présentant l'activité professionnelle de chacun des administrateurs donne une indication sur l'expertise et l'expérience de ces derniers en ce domaine, tous ayant occupé ou occupant à ce jour des fonctions dirigeantes au sein de sociétés de premier plan, la plupart cotées en bourse.

14.2 CONFLIT D'INTERET AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

14.2.1 Indépendance des administrateurs

Ont été qualifiés d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton, c'est-à-dire n'entretenant aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement les administrateurs suivants :

- Monsieur Joseph Martin ;
- Monsieur Douglas Dunn ; et
- Monsieur Didier Lamouche.

La moitié des membres du Conseil d'Administration de la Société est donc composée d'administrateurs indépendants.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des personnes visées au paragraphe 14.1.1 ci-dessus et leurs intérêts privés.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun arrangement ou accord autre que ceux décrits ci-dessus n'a été conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres de la Société, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au paragraphe 14.1.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

Enfin, il n'existe aucun lien familial entre ces personnes.

Il est renvoyé en tant que de besoin à la description des opérations avec des apparentés figurant au Chapitre 19 de la présente actualisation.

14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de la Société

En conformité avec l'Article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier et les Articles 222-14 et 222-15 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les dirigeants ont effectué les déclarations suivantes :

Déclarant	André-Jacques AUBERTON-HERVE
Qualité	Président Directeur Général
Emetteur	S.O.I.TEC Silicon On Insulator Technologies
Description des titres	Actions ordinaires
Nombre de titres concernés par l'opération	317 500
Nature de l'opération	Cession
Date de l'opération	24 novembre 2005
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	14,40 €
Montant total de l'opération	4 572 000,00 €

Déclarant	Jean-Michel LAMURE
Qualité	Directeur Général délégué
Emetteur	S.O.I.TEC Silicon On Insulator Technologies
Description des titres	Actions ordinaires
Nombre de titres concernés par l'opération	317 500
Nature de l'opération	Cession
Date de l'opération	24 novembre 2005
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	14,40 €
Montant total de l'opération	4 572 000,00 €

Déclarant	Iain MURRAY
Qualité	Directeur Financier
Emetteur	S.O.I.TEC Silicon On Insulator Technologies
Description des titres	Actions ordinaires
Nombre de titres concernés par l'opération	250 000
Nature de l'opération	Cession
Date de l'opération	24 novembre 2005
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	14,40 €
Montant total de l'opération	3 600 000,00 €

Déclarant	André-Jacques AUBERTON-HERVE
Qualité	Président Directeur Général
Emetteur	S.O.I.TEC Silicon On Insulator Technologies
Description des titres	Actions ordinaires
Nombre de titres concernés par l'opération	43 000
Nature de l'opération	Cession*
Date de l'opération	21 décembre 2005
Lieu de l'opération	Euronext Paris
Prix unitaire	15,03 €
Montant total de l'opération	646 290,00 €

*Cession partielle sur une régularisation de 90 648 actions ordinaires et droits de vote.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 REMUNERATION VERSEE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE

15.1.1 Jetons de présence des administrateurs

Ainsi qu'indiqué en page 26 du Document de Référence, aucun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs au titre de l'exercice 2004/2005.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 1er juillet 2005 a décidé d'attribuer aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de direction au sein de la Société des jetons de présence dont le montant global s'élèvera au titre de l'exercice s'achevant le 31 mars 2006 à la somme maximale de 200.000 euros.

Ces jetons de présence seront payés aux administrateurs lors de la séance du Conseil d'Administration arrêtant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2006.

15.1.2 Rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération déterminée par le Conseil d'Administration sur proposition de son Comité des Rémunérations composée des éléments suivants : (i) une rémunération annuelle fixe payable en douze mensualités, (ii) un bonus variable en fonction de différents objectifs à attribuer à la clôture de l'exercice, (iii) des frais de déplacement représentant un pourcentage de leur rémunération fixe annuelle et qui est fonction de la durée de leur déplacement à l'étranger au cours de l'exercice, et (iv) un plan incitatif d'attribution d'instruments financiers donnant accès au capital social de la Société. Les éléments de nature variable ou incitative sont déterminés sur proposition du Comité des Rémunérations par le Conseil d'Administration, les administrateurs intéressés ne prenant pas part à la délibération. La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction des critères suivants : (1) le niveau du résultat opérationnel (EBIT) du Groupe rapporté au chiffre d'affaires, (2) le niveau du chiffre d'affaires comparé aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration, et enfin (3) l'appréciation discrétionnaire du Conseil d'Administration sur la contribution du mandataire à l'atteinte des objectifs.

Le montant des rémunérations versées se calcule sur une base brute.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération attribuée aux mandataires sociaux.

En euros	Partie fixe		Partie variable		Jetons de présence*		Avantages en nature	
	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004	2004-2005	2003-2004
André-Jacques Auberton - Hervé	287 508	240 000	72 000	0	Néant	Néant	14 167	14 604
Jean-Michel Lamure	210 000	200 004	53 000	0	Néant	Néant	14 167	14 594

Pascal Mauberger	250 008	220 008	67 190	30 000	Néant	Néant	11 360	12 050
Douglas Dunn					Néant	N/A		
Fumisato Hirose					Néant	Néant		
Didier Lamouche		Néant		Néant	Néant	N/A		
Joseph Martin					Néant	N/A		

** Conformément aux termes de l'Assemblée Générale des actionnaires du 1er juillet 2005, la totalité des jetons de présence est réservée aux administrateurs n'exerçant aucune fonction de direction au sein de la Société.*

Il est par ailleurs renvoyé aux pages 26, 42, 69 et 70 du Document de Référence et au Chapitre 17.2 ci-dessous.

15.1.3 Régimes complémentaires de retraite concernant les mandataires sociaux

En sus des régimes complémentaires obligatoires, Soitec a mis en place pour l'ensemble des membres du Comité de direction, y compris MM. Auberton-Hervé, Lamure et Mauberger les régimes suivants :

- au titre de l'article 83 - Régime complémentaire de retraite à cotisations définies - la Société cotise à hauteur de 4% du salaire brut
- au titre de l'article 39 - Régime complémentaire de retraite à prestations définies - La Société cotise à hauteur de 10% du dernier salaire brut annuel sous déduction des rentes servies au titre de l'article 83.

15.2 SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Au 30 septembre 2005, les sommes provisionnées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux salariés s'élèvent à 1 038 milliers d'euros.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 MANDAT DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Il est renvoyé au paragraphe 14.1.1 de la présente actualisation.

16.2 CONTRATS DE SERVICE PREVOYANT L'OCTROI D'AVANTAGES A TERME

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

16.3 LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration dispose de trois comités dont l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs sont définis dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté par décision du Conseil en date du 1er juillet 2005.

16.3.1 Le Comité Stratégique

Composition et modalités de fonctionnement

La composition du Comité Stratégique a été élargie par une décision du Conseil d'Administration du 1er juillet 2005, en vertu de laquelle Monsieur Didier Lamouche est devenu membre de ce Comité.

Le Comité Stratégique est depuis composé des cinq administrateurs suivants :

- Président : Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé ;
- Membres : Messieurs Jean-Michel Lamure, Joseph Martin, Douglas Dunn et Didier Lamouche.

Messieurs Joseph Martin, Douglas Dunn et Didier Lamouche sont des administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité Stratégique se réunit au moins deux fois par an, et peut également se réunir à la demande du Président du Conseil d'Administration ou deux de ses membres.

Missions et pouvoirs

Le Comité Stratégique n'a pas de pouvoirs propres. Sa mission est d'éclairer par ses analyses et ses débats les objectifs du Groupe soumis au Conseil d'Administration et d'apprécier le bien-fondé des décisions stratégiques les plus importantes proposées au Conseil d'Administration.

Activité du Comité Stratégique depuis le dépôt du Document de Référence

Depuis le dépôt du Document de Référence, le Comité d'Audit s'est réuni 3 fois avec un taux de participation de ses membres à 100%.

16.3.2 Le Comité d'Audit

Composition et modalités de fonctionnement

Le Conseil d'Administration en date du 1er juillet 2005 a confirmé la composition suivante du Comité d'Audit :

- Président : Monsieur Joseph Martin
- Membre : Monsieur Douglas Dunn.

Ce Comité est constitué exclusivement d'administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an.

Assistent aux réunions de ce Comité :

- le Président du Conseil d'Administration ou son délégué à cet effet, ou ces deux personnes ensemble ;
- selon le cas, les représentants des Commissaires aux comptes ou le responsable de l'audit de la Société ;
- toute personne que le Comité souhaite entendre.

Une fois par an, le Comité d'Audit entend les Commissaires aux comptes dans les conditions qu'il détermine.

Il est dressé procès-verbal des réunions de ce Comité.

Missions et pouvoirs

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société, et à la qualité de l'information délivrée. Il reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration :

- *En ce qui concerne les comptes :*
 - ❑ d'examiner les comptes annuels avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;

- ❑ d'étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
 - ❑ d'examiner les résultats intermédiaires et préliminaires ainsi que les commentaires qui les accompagnent avant leur annonce ;
 - ❑ de veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières.
- *En ce qui concerne le contrôle externe de la Société :*
 - ❑ d'évaluer les propositions de nomination des Commissaires aux comptes de la Société et leur rémunération ;
 - ❑ d'examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations ainsi que les suites qui leur sont données.
 - *En ce qui concerne le contrôle interne de la Société :*
 - ❑ d'évaluer avec les responsables du contrôle interne les systèmes de contrôle interne du Groupe ;
 - ❑ d'examiner avec ces responsables les plans d'interventions et d'actions dans le domaine du contrôle interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données.
 - *En ce qui concerne les risques :*
 - ❑ de passer en revue régulièrement avec le Président les principaux risques financiers de l'entreprise.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut demander au Président du Conseil d'Administration de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

Activité du Comité d'Audit depuis le dépôt du Document de Référence

Depuis le dépôt du Document de Référence, le Comité d'Audit s'est réuni 1 fois avec un taux de participation de ses membres à 50%.

A cette occasion, le Comité a pu s'entretenir de façon indépendante avec les Commissaires aux comptes de la Société.

16.3.3 Le Comité des Rémunérations

Composition et modalités de fonctionnement

Le Conseil d'Administration en date du 1er juillet 2005 a confirmé la composition suivante du Comité d'Audit :

- Président : Monsieur Douglas Dunn
- Membres : Messieurs Joseph Martin et Fumisato Hirose.

Messieurs Douglas Dunn et Joseph Martin sont des administrateurs indépendants.

Les membres siègent en vertu de leur mandat d'administrateur et la durée de leur mandat au sein du Comité coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur.

En outre, par décision en date du 26 janvier 2006, le Conseil d'Administration a autorisé le Comité des Rémunérations à engager un consultant afin de mieux cerner les tendances parmi les sociétés comparables et d'en communiquer les conclusions au Conseil.

Le Comité des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, préalablement à la fixation de la rémunération du Président du Conseil d'Administration, et des éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ou mandataires sociaux. Le Comité peut également se réunir en tant que de besoin sur convocation du Président du Conseil d'Administration ou du Président du Comité ou de la moitié de ses membres.

Il est dressé procès-verbal des réunions du Comité.

Missions et pouvoirs

Le Comité des Rémunérations reçoit mission du Conseil d'Administration

- de faire au Président des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, attribués au Président du Conseil d'Administration et aux éventuels membres du Conseil d'Administration salariés ou mandataires sociaux ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration.

Activité du Comité des Rémunérations depuis le dépôt du Document de Référence

Dans le dépôt du Document de Référence, le Comité des Rémunérations s'est réuni 2 fois, avec un taux de participation de ses membres de 66,6%.

Ses recommandations ont principalement porté sur les points suivants :

- la détermination de la quote-part variable de la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2004-2005 ; et
- mise en place des éléments de rémunération des dirigeants sociaux pour l'exercice 2006-2007 et de la prime à allouer pour l'année civile 2005 et éléments de rémunération à attribuer individuellement à Messieurs Auberton-Hervé, Lamure et Mauberger : le Comité a présenté ses recommandations en la matière au Conseil d'Administration lors de sa séance du 26 janvier 2006

16.4 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les informations relatives au gouvernement d'entreprise figurent en pages 28 et suivantes du Document de Référence. Le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur le contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes qui s'y rapporte, figurent en pages 28 et suivantes du Document de Référence.

Compte-tenu des mesures prises depuis la date du dépôt du Document de Référence, la Société se conforme à la loi et aux règlements en vigueur relatifs au gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux pratiques de Place en la matière.

17. SALARIES

17.1 NOMBRE DE SALARIES

L'effectif moyen de la Société et de ses filiales au 30 septembre 2005 était de 611 personnes, contre 542 au 31 mars 2005.

Pour davantage d'informations sur les salariés du Groupe, on pourra se reporter au rapport de gestion inclus dans le Document de Référence, en particulier aux pages 20 et suivantes dudit Document de Référence.

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

17.2.1 Octroi et exercice d'options et attributions d'actions gratuites

Options de souscription consenties

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées ²	Prix moyen pondéré (en euros)
Options consenties, depuis l'exercice clos le 31 mars 2005, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	470 000	12,78
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés liées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	220 000	0,91

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nom des mandataires sociaux concernés	Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ³	Prix (en euros)	Date d'échéance
Options consenties à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	Pascal MAUBERGER	450 000	3,07	16/01.2003
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social	Pascal MAUBERGER	100 000	12,78	02/11/2015

² Parmi les actions souscrites figurent notamment des actions souscrites au titre de plans antérieurs à l'exercice en cours.

³ Parmi les actions souscrites figurent notamment des actions consenties au titre de plans antérieurs à l'exercice en cours.

Attributions d'actions gratuites

Actions gratuites consenties à chaque mandataire social par la Société et par toute société du Groupe	Nom des mandataires sociaux	Nombre d'actions attribuées	Prix (en euros)
	André-Jacques AUBERTON-HERVE	100 000	15,59

17.2.2 Octroi et exercice de bons de créateur d'entreprise

Le 26 décembre 2005, le Président Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui avaient été précédemment délégués par le Conseil d'Administration a constaté l'exercice par leurs bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise conduisant à l'émission de 130 488 actions nouvelles.

Le 10 janvier 2006, le Président Directeur Général, agissant en vertu des pouvoirs qui lui avaient été précédemment délégués par le Conseil d'Administration a constaté l'exercice par leurs bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise conduisant à l'émission de 95 218 actions nouvelles.

Exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis aux dix premiers salariés non mandataires attributaires et bons exercés par ces derniers	Nombre total de bons attribués/d'actions souscrites ou achetées ⁴	Prix moyen pondéré (en euros)
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis, depuis l'exercice clos le 31 mars 2005, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des bons, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	215 493	12,78
Bons de souscription de part de créateur d'entreprise détenus sur l'émetteur et les sociétés liées précédemment levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre de bons ainsi achetés ou souscrits est le plus élevé (information globale)	60 782	5.28

⁴ Parmi les bons exercés figurent notamment des bons attribués au titre de plans antérieurs à l'exercice en cours.

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis à chaque mandataire social et bons exercés par ces derniers	Nom des mandataires sociaux concernés	Nombre de bons attribués /d'actions souscrites ⁵	Prix (en euros)	Date d'échéance
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise consentis à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	André-Jacques AUBERTO N-HERVE	201 060	5,78	08/02/2010
	André-Jacques AUBERTON-HERVE	398 940	8,71	30/06/2010
	Pascal MAUBERGER	100 000	12,78	02/11/2010
Bons de souscription de part de créateur d'entreprise exercés durant l'exercice par chaque mandataire social	André-Jacques AUBERTON-HERVE	-	-	-
	Pascal MAUBERGER	-	-	-

Il est par ailleurs renvoyé aux pages 25, 26, 64 et 70 du Document de référence et au paragraphe 21.1.4 de la présente actualisation pour des compléments d'informations sur le détail des attributions réalisées au profit des mandataires sociaux.

⁵ Parmi les bons exercés figurent notamment des bons attribués au titre de plans antérieurs à l'exercice en cours.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE AU 31 JANVIER 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 765 148	8,57	11 482 648	14,28
Jean-Michel Lamure	5 717 500	8,50	11 435 000	14,22
Autres fondateurs	1 150 000	1,71	2 300 000	2,86
Shin-Etsu Handotaï Co Ltd (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	6,62	4 452 599	5,54
Public	50 136 345	74,58	50 683 659	63,10
Auto détenu	14 980	0,02	-	-
Total	67 236 572	100,00	80 413 906	100,00

En outre, à la connaissance de la Société, aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de direction de la Société ne détient directement ou indirectement un pourcentage du capital social et des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale.

18.2 DROITS DE VOTE DIFFERENTS

Le droit de vote est proportionnel au capital qu'elles représentent. Lors de la tenue des Assemblées, chaque action donne droit à une voix. Toutefois, à la suite de la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 1998, les statuts de la Société prévoient qu'un droit de vote double est conféré aux actions détenues sous la forme nominative depuis 2 ans au moins pour un même actionnaire, et ce à partir du 31 août 2000. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert.

18.3 CONTROLE DE LA SOCIETE

Il est renvoyé au paragraphe 21.1.7 de la présente actualisation.

18.4 ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord dont la mise en œuvre serait susceptible, à une date ultérieure, d'entraîner un changement de contrôle.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

Il est renvoyé au rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 mars 2005 qui figure en page 53 du Document de Référence. Par ailleurs, en dehors de la détermination des éléments de rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2006-2007, intervenue lors du Conseil du 26 janvier 2006, et d'une partie de la quote-part variable de leur rémunération au titre de l'exercice 2005, intervenue lors du Conseil du 3 novembre 2005, aucune convention devant faire l'objet de la procédure applicable aux conventions réglementées n'a été conclue au cours de l'exercice en cours.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

20.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive "Prospectus", les informations suivantes sont incluses par référence dans la présente actualisation :

– les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2003 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 20 juin 2003 sous le numéro D.03-0931 en pages 26 et suivantes et en page 38 ;

– les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2003 tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de la Commission des opérations de bourse le 20 juin 2003 sous le numéro D.03-0931 en pages 39 et suivantes et en page 43 ;

– les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2004, tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2004 sous le numéro D.04-0986 en pages 32 et suivantes et en page 43 ;

– les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2004, tels que présentés respectivement dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 juin 2004 sous le numéro D.04-0986 en pages 44 et suivantes et en page 48 ;

– les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 tels que présentés respectivement dans le Document de Référence en pages 33 et suivantes et en page 43 ;

– les comptes sociaux du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2005 tels que présentés respectivement dans le Document de Référence en pages 47 et suivantes et en page 52.

Les renseignements pour l'exercice clos le 31 mars 2005 fournis dans le Document de Référence restent exacts et sont complétés par les comptes intermédiaires et le rapport d'activité au 30 septembre 2005 figurant au Chapitre 3.2 "*Etats Financiers au 30 septembre 2005*" de la présente actualisation.

Les documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société, www.soitec.com, ou de l'Autorité des marchés financiers, www.amffrance.org.

20.2 INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Sans objet.

20.3 ETATS FINANCIERS

20.3.1 Comptes consolidés au 31 mars 2005

Il est renvoyé aux pages 33 et suivantes du Document de Référence.

20.3.2 Comptes consolidés au 30 septembre 2005

Il est renvoyé au paragraphe 3.2.1 de la présente actualisation.

20.4 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

Les comptes consolidés des exercices clos les 31 mars 2003, 31 mars 2004 et 31 mars 2005 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes sans réserve ni observation, qui figurent respectivement aux pages 38 du document de référence 2002-2003 déposé le 20 juin 2003 sous le numéro D.03-0931, 43 du document de référence 2003-2004 déposé le 25 juin 2004 sous le numéro D.04-0986 et 43 du Document de Référence déposé sous le numéro D.05-0872 en date du 10 juin 2005.

Les comptes annuels des exercices clos les 31 mars 2003, 31 mars 2004 et 31 mars 2005 ont fait l'objet de rapports de certification des Commissaires aux comptes sans réserve ni observation, qui figurent respectivement aux pages 43 du document de référence 2002-2003 déposé le 20 juin 2003 sous le numéro D.03-0931, 48 du document de référence 2003-2004 déposé le 25 juin 2004 sous le numéro D.04-0986, et 52 du Document de Référence déposé sous le numéro D.05-0872 en date du 10 juin 2005.

20.5 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Sans objet.

20.6 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

Le paragraphe ci-dessous décrit le chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2005, tel qu'il a été présenté dans le communiqué de presse de la Société en date du 16 janvier 2006 publié sur le site Internet de la Société (www.soitec.com) et repris par les agences de presse traditionnelles. Cette information n'a pas fait l'objet d'une vérification par les auditeurs.

Pour les informations financières semestrielles au 30 septembre 2005, il est renvoyé au Chapitre 3 de la présente actualisation.

Le 16 janvier 2006, la Société a annoncé un chiffre d'affaires consolidé de 70,9 millions d'euros sur le troisième trimestre de son exercice fiscal 2005-2006. La croissance enregistrée atteint 122,6% par rapport à la même période de l'exercice précédent et 11,9% par rapport au deuxième trimestre de l'exercice en cours. Sur les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires réalisé ressort en hausse de 185,5 millions d'euros.

Chiffre d'affaires (en million d'euros)	2005-2006	2004-2005	Croissance
1er trimestre	51,2	32,6	+57,3%
2ème trimestre	63,4	33,8	+87,4%
3ème trimestre	70,9	31,9	+122,6%
Total 9 mois	185,5	98,3	88,8%

Une forte demande en 300mm et croissance soutenue en 200mm

La forte demande en plaques 300mm, caractérisée par des ventes dans ce format qui ont représenté 61% des ventes totales de plaques du troisième trimestre contre 32% au cours de la même période de l'exercice précédent, et la croissance soutenue en plaques 200mm ont généré des ventes totales de plaques de 67,6 millions d'euros sur le troisième trimestre. Sur cette même période, la croissance des ventes totales de plaques ressort à 123,6% et 111,4% à taux de change constants. En variation séquentielle, les ventes de plaques ont augmenté de 11,9% par rapport au deuxième trimestre de l'exercice en cours.

Smart Cut™ étant positionné comme le standard de la fabrication du SOI, les revenus de licences ont été de 0,7 million d'euros sur le troisième trimestre. Sur les neuf premiers mois de l'exercice, ils ont atteint 2,3 millions d'euros, un montant équivalent aux revenus enregistrés sur l'ensemble de l'exercice précédent. La division Picogiga poursuit et améliore sa performance du premier semestre avec une augmentation de ses ventes de 191,5% à 2,6 millions d'euros sur le troisième trimestre. Sur les neuf premiers mois, les ventes ont augmenté de 76,5% et la division prévoit un doublement de son chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'exercice.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a pas distribué de dividendes ni d'acomptes sur dividendes depuis le 31 mars 2005.

Il est renvoyé à la page 50 du Document de Référence pour une description de la politique de distribution de dividendes de la Société et au Chapitre 4 de la présente actualisation.

20.8 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les informations suivantes présentent les contentieux dans lesquels la Société est impliquée et qui sont survenus postérieurement à la date du dépôt du Document de Référence.

Pour des informations relatives aux procédures judiciaires et d'arbitrage au 31 mars 2005, se reporter aux pages 42 et 69 du Document de Référence, et au paragraphe 3.2.1, note 6.3 relative aux Litiges de la présente actualisation pour celles relatives aux procédures judiciaires et d'arbitrage au 30 septembre 2005.

La Société c/ MEMC Electronic Materials, Inc.

Dans le cadre de cette procédure, la Société cherche à obtenir une déclaration de non contrefaçon et d'invalidité de certains brevets américains couvrant la production de lingots ou plaques exempts de certains défauts ("COPs free") et l'usage de ces plaques dans la production de plaques SOI. Le 22 novembre 2005, la Société a ainsi annoncé qu'elle avait demandé au Tribunal Fédéral des Etats-Unis siégeant dans l'Etat du Delaware de se prononcer sur les allégations et menaces de poursuites émises par MEMC Electronics Materials Inc. La Société soutient qu'elle ne contrefait aucun des brevets de MEMC relatifs à la production et à l'utilisation de silicium appelé "COP free" dans la fabrication de plaques SOI, en ajoutant que ces brevets ne sont pas valides au regard des lois américaines. La Société a informé ses fournisseurs de plaques de silicium COPs free de l'existence de cette procédure et s'attend à ce que ces fournisseurs honorent leurs obligations concernant leurs produits.

MEMC Electronics Materials, Inc c/ la Société.

Dans le cadre de cette procédure engagée par MEMC le 15 décembre 2005 contre la Société devant le Tribunal de Grande Instance de Lyon, MEMC allègue la contrefaçon de certains brevets européens détenus par celle-ci et portant sur la protection d'un processus de production de silicium COPs free. L'assignation de MEMC a été reçue le 28 décembre 2005. Il est prétendu dans cette procédure que la Société incorpore dans ses propres produits des plaques fabriquées à partir du processus breveté. La Société a également informé ses fournisseurs de plaques de silicium COPs free de l'existence de cette procédure et s'attend pareillement à ce que ces fournisseurs honorent leurs obligations concernant leurs produits.

Intersil Corporation c/ la Société.

Dans le cadre de cette procédure engagée par Intersil Corporation devant la *United States District Court* siégeant dans le District Est du Texas le 27 octobre 2005, Intersil Corporation allègue que la Société a contrefait un brevet américain couvrant l'usage de la technique de chauffe rapide (*rapid annealing process*) ou du four de chauffe rapide (*rapid thermal anneal*) destinés à favoriser le collage interatomique entre le support et la plaquette source de couche mince. La Société nie toute contrefaçon en se fondant sur le fait que son processus Smart Cut ne se base pas sur l'utilisation de la technique de chauffe rapide telle que définie par le brevet pour créer ou renforcer ce collage.

La Société estime pour chacun de ces litiges disposer d'arguments de fait et de droit solides en sa faveur et entend défendre de la façon la plus ferme ses intérêts. Les conséquences financières éventuelles de ces procédures seront analysées au fur et à mesure de leur déroulement.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DEPUIS LE 30 SEPTEMBRE 2005

Au-delà des conversions importantes d'Océanes 2005-2009 constatées au 31 décembre 2005 et décrites au paragraphe 10.3 ci-dessus, la Société a déclaré le 16 janvier 2006 avoir signé un contrat de fourniture de plaques SOI avec Advanced Micro Devices (AMD) au titre de 2006 pour un montant supérieur à 150

millions de dollars. Ce récent contrat s'intègre dans le contrat pluri-annuel annoncé l'année dernière et qui concerne la fourniture de plaques SOI UNIBOND™ 200 et 300 mm, fabriquées par la Société et utilisant sa technologie exclusive Smart Cut.

Aucun changement autre que ceux auxquels il est fait référence dans le présent Chapitre n'est intervenu depuis le 30 septembre 2005.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 Capital social à la date du dépôt de la présente actualisation du Document de Référence

A la date du dépôt de la présente actualisation, le capital social de la Société s'élève à 5 124 771,53 euros et est divisé en 67 236 572 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro, entièrement libérées.

A la date du dépôt du Document de Référence, le capital social de la Société s'élevait à 4 345 324,31 euros et était divisé en 57 008 387 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro, entièrement libérées.

Cette évolution résulte de la constatation par le Conseil d'Administration des augmentations de capital suivantes :

- le 1er juillet 2005, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 4 345 324,31 euros à 4 468 457,64 euros, divisé en 58 625 789 actions, du fait de la conversion en actions nouvelles de 1 617 402 d'OCEANESs 2009 ;
- le 3 novembre 2005, le Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 4 468 457,64 euros à 4 723 469,49 euros, divisé en 61 971 523 actions, du fait : (i) de l'exercice par certains bénéficiaires de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 74 750 actions nouvelles de la Société, (ii) de l'exercice par certains bénéficiaires d'options de souscription d'actions de la Société, et en exercice de ces levées, de l'émission de 208 000 actions nouvelles de la Société, et (iii) de la conversion par certains porteurs d'OCEANES émises par la Société de leurs titres ayant pour conséquence l'émission de 3 063 984 actions nouvelles de la Société ;
- le 26 janvier 2006, le Conseil d'Administration a constaté :
 - en premier lieu, que le capital social de la Société avait été porté de 4 723 469,49 euros à 4 822 968,07 euros, divisé en 63 276 936 actions du fait de la levée par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises existants et de la conversion par leurs porteurs de certaines OCEANES en circulation ; et
 - en second lieu, que le capital social de la Société avait été porté de 4 822 968,07 euros à 5 091 774,52 euros, divisé en 66 803 654 actions, du fait de la levée par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises existants et de la conversion par leurs porteurs de certaines OCEANES en circulation.
- le 22 février 2006, le Président directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration a constaté que le capital social de la Société avait été porté de 5 091 774,52 euros à 5 124 771,53 euros, divisé en 67 236 572 actions du fait de la levée par leurs titulaires de certains bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises existants et de la conversion par leurs porteurs de certaines OCEANES en circulation.

Le nombre d'actions émises et totalement libérées s'élève à 67 236 572. Il n'y a pas d'actions émises mais non libérées.

De plus, les autorisations et le tableau récapitulatif figurant au paragraphe 21.1.4 de la présente actualisation fournissent des informations sur les actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ayant été et pouvant être émises dans le futur.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital social

Il est renvoyé aux pages 65 et 66 du Document de Référence.

21.1.3 Auto-détention

Nombre d'actions détenues en propres

Au 30 septembre 2005, la Société détient 14 315 actions, soit 0,02% du capital social. Au 31 janvier 2006, le nombre d'actions détenu par la Société était de 14 980.

Il est renvoyé au paragraphe 3.2.2, note 4.8 de la présente actualisation pour une analyse du traitement et de la valeur comptables des titres auto-détenus par la Société au 30 septembre 2005. En outre, il est précisé que la valeur nominale des titres auto-détenus est de 0,08 euro par action.

La valeur des comptables des actions, calculé par rapport au cours de l'action Soitec au 10 mars 2006 s'élève à 354 153,1 euros.

Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de sous-filiales

Au 30 septembre 2005, aucune sous-filiale de la Société ne détient d'actions de la Société

Autorisation existante

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 1er juillet 2005, dans sa septième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 5.700.838 actions.

Cette autorisation met ainsi fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juillet 2004.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement intervenant en tout indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- De remettre des titres lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société dans le cadre de la réglementation boursière,
- De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres sur le marché ou hors marché, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de rachat des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient d'ajustement égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 114 016 760 euros.

Dans la note d'information sous visa de l'Autorité des marchés financiers 05-513 du 7 juin 2005, sont décrites les principales modalités du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 1er juillet 2005. Entre le 31 mars 2005 et le 25 janvier 2006, la Société a acquis 85 209 de ses propres actions à un cours moyen de 12,03 euros et en a cédé au cours de la même période 92 955 à un cours moyen de 12,298 euros.

Le programme de rachat d'actions susvisé a été suspendu dès lors que le cours de l'action Soitec a été supérieur à 20 euros, soit pour la première fois le 25 janvier 2006 en clôture (20,72€). Il peut reprendre si le cours de l'action Soitec franchit à nouveau à la baisse le seuil de 20 euros.

Bilan semestriel du contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la Société à Exane BNP Paribas, depuis le 9 février 1999, renouvelable par tacite reconduction, et à échéance du 9 février 2005, les moyens suivants figuraient au 30 décembre 2005, au compte de liquidité :

- 17 965 actions Soitec
- 186 432,98 euros

Il est rappelé que lors du dernier bilan semestriel au 30 juin 2005, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 22 291 actions Soitec
- 135 920,93 euros

21.1.4 Actions et valeurs mobilières donnant accès au capital

Ce paragraphe présente les autorisations données par l'Assemblée Générale du 1er juillet 2005 en vertu desquelles des titres donnant accès au capital pourront être émis.

Il est en outre renvoyé aux pages 61 et suivantes du Document de Référence pour une description des autorisations données par l'Assemblée Générale le 9 juillet 2004 et toujours en vigueur.

Autorisation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de procéder à l'émission d'options de souscription d'actions existantes ou à émettre de la Société.

L'Assemblée Générale du 1er juillet 2005, en application des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'Administration, dans sa dixième résolution, à consentir, pour une durée de trente huit mois à compter de la date de ladite Assemblée, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre ou à l'achat d'actions existantes.

Une limitation globale fixe le nombre total des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'un nombre d'actions à 5% du montant des actions composant le capital social au moment de l'utilisation par le Conseil d'Administration.

La présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Cette autorisation a mis fin à l'autorisation d'émission d'options de souscription ou d'achat d'actions votée lors de l'Assemblée Générale mixte du 10 juillet 2003 (septième résolution).

Autorisation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

L'Assemblée Générale du 1er juillet 2005, dans sa onzième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à émettre en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, en faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société qui répondent aux conditions fixées par la loi, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise soumis aux dispositions de l'article 163 Bis G II du Code Général des Impôts attribués gratuitement à leurs bénéficiaires et donnant droit à ceux-ci de souscrire, au moyen de chaque bon, une action de la Société pour autant que la Société réponde aux critères posés à l'article 163 Bis G II du Code Général des Impôts. L'autorisation prévoit que l'augmentation de capital consécutive à l'exercice des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ne pourra dépasser le montant maximum de 217.266 euros, par émission au maximum de 2.850.419 actions nouvelles. L'autorisation est octroyée pour une durée d'une année à compter de la date de ladite Assemblée.

Autorisation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'action gratuites existantes ou à émettre.

L'Assemblée Générale du 1er juillet 2005, dans sa douzième résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à procéder, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, en une ou plusieurs fois à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société dans la limite de 5% du capital social de la Société à la date de ladite Assemblée, soit 2.850.419 actions. Les bénéficiaires pourront être des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce, ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2. L'autorisation prévoit que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 2 ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à 2 ans. Cette autorisation est valable pour une durée de trente huit mois à compter du 1er juillet 2005.

Plafond des émissions susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'adoption des onzième et douzième résolutions précitées.

L'Assemblée Générale du 1er juillet 2005 a décidé que le montant total des augmentations de capital réalisées en vertu des autorisations de procéder (i) à l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et (ii) à l'attribution d'actions gratuites ne pourra excéder 217.266 euros, par émission au maximum de 2.850.419 actions nouvelles.

Autorisation d'augmentation de capital en faveur des salariés

L'Assemblée Générale du 1er juillet 2005 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions réservées aux salariés de la Société, ainsi qu'à l'effet de procéder au profit des mêmes bénéficiaires à des attributions gratuites d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital. L'autorisation fixe à 7.622,42 euros le montant maximal de l'augmentation de capital correspondant à 100 000 actions de la Société qui pourront être ainsi émises et attribuées. L'autorisation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la date de ladite Assemblée.

L'autorisation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale mixte du 9 juillet 2004 dans sa douzième résolution.

Le tableau figurant ci-après indique dans quelle mesure les autorisations adoptées par l'Assemblée Générale du 1er juillet 2005 décrites ci-dessus ont été mises en œuvre.

A titre d'information figure ci-après un tableau résumant certaines informations relatives aux instruments dilutifs émis par la Société.

Plans d'options en cours

Date d'Assemblée	15/11/96	30/11/98	30/11/98	30/11/98	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	10/07/03	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	13/05/97	04/02/99	04/11/02	17/01/03	10/07/03	12/11/03	24/03/04	30/04/04	16/11/04	13/05/05	03/11/05	26/01/06
Nombre d'actions	1 016 000	90 000	200 000	450 000	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	885 000	160 000
- dont nombre d'actions pour les membres du Comité de Direction	840 000	90 000	130 000	450 000	150 000	25 000	50 000	15 000	30 000	0	660 000	0
Nombre de bénéficiaires	3	2	7	1**	1	2	1	2	2	1	20***	2
Point de départ d'exercice des options	13/05/02	04/02/04	04/11/06	17/01/07* 17/01/08* 17/01/09*	10/07/07* 10/07/08* 10/07/09*	12/11/07	24/03/08* 24/03/09* 24/03/10*	30/04/08	16/11/08	13/05/09	03/11/09	26/01/10
Date d'expiration	12/05/05	03/02/09	03/11/12	16/01/13	09/07/13	11/11/13	23/03/14	29/04/14	15/11/14	12/05/15	02/11/15	25/01/16
Nombre d'actions souscrites	1 016 000	60 000	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	0	0	0
Nombre d'actions annulées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0	0
Nombre d'actions restantes	0	30 000	200 000	450 000	150 000	50 000	50 000	35 000	55 000	20 000	985 000	160 000
Prix de souscription par action (en euros)	0,25	2,66	3,44	3,07	4,91	4,50	4,81	4,55	4,38	7.94 €	12.78 €	15.59 €

*1/3

** Le bénéficiaire de ce plan de stock options est M. Pascal Mauberger

*** Parmi les bénéficiaires de ce plan de stock options figure M. Pascal Mauberger à hauteur de 100.000 options

Bons de créateur d'entreprise

Date d'Assemblée	25/09/00	28/09/01	30/09/02	10/07/03	09/07/04	09/07/04	01/07/05	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	06/10/00	09/11/01	04/11/02	12/11/03	16/11/04	09/02/05	01/07/05	03/11/05
Nombre d'actions	159 430	229 905	492 576	800 000	998 940	201 060	398 940	2 451 479
- dont nombre d'actions pour les membres du Comité de Direction	14 870	23 174	115 254	35 287	61 659	201 060	398 940	313 600
Nombre de bénéficiaires	119	180	258	352	404	1*	1*	560**
Point de départ d'exercice des bons	06/10/01	09/11/02	04/11/03	12/11/04	16/11/05	09/02/05	01/07/05	03/11/06
Date d'expiration	05/10/05	08/11/06	03/11/07	11/11/08	15/11/09	08/02/10	30/06/10	02/11/10
Nombre d'actions souscrites	Nul	67 742	284 807	215 977	97 177	Nul	0	0
Nombre d'actions annulées	159 430	10 893	14 280	29 878	21 815	Nul	0	0
Nombre d'actions restantes	0	151 270	193 489	554 145	879 948	201 060	398 940	2 451 479
Prix de souscription par action (en euros)	25,66	15,26	3,44	4,50	4,38	5,78	8.71 €	12.78€

* Le bénéficiaire de ce plan de bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise est M. André-Jacques Auberton-Hervé

** Parmi les bénéficiaires de ce plan figure M. Pascal Mauberger à hauteur de 100.000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise.

Actions gratuites

Date d'Assemblée	01/07/05
Date du Conseil d'Administration	26/01/06
Nombre d'actions	100 000
- dont nombre d'actions pour les membres du Comité de Direction	100 000
Nombre de bénéficiaires	1*
Point de départ d'acquisition des actions gratuites	26/01/08
Point de départ de cession des actions	26/01/10
Nombre d'actions souscrites	0
Nombre d'actions annulées	0
Nombre d'actions restantes	100 000
Prix de souscription par action (en euros)	15,59 €

*Le bénéficiaire de ce plan d'attribution d'actions gratuites est M. André-Jacques Auberton-Hervé

Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la Société

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Prix d'exercice	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
BSPCE*	3,44/15,26	4 830 331	7,18
Stock options*	2,66/15,59	2 085 000	3,10
Actions gratuites	15,59	100 000	0,15
OC - 2006	23,80	1 498 996	2,23
OC - 2009	6,97	5 358 589	7,97
Dilution potentielle totale		13 872 916	20,63

* Les informations relatives aux dates d'émission et à l'identité des détenteurs de ces instruments sont fournies dans les tableaux précédents.

21.1.5 Droit d'acquisition et obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré(e)

A la date de dépôt de la présente actualisation, il n'existe aucun droit d'acquisition ou d'obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré.

21.1.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la date de dépôt de la présente actualisation, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune option portant sur le capital d'une société du Groupe ou un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital de ces sociétés.

21.1.7 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital et des droits de vote au 31 janvier 2006

Actionnaires	Nombre d'actions	En % du capital	Droits de vote	En %
André-Jacques Auberton-Hervé	5 765 148	8,57	11 482 648	14,28
Jean-Michel Lamure	5 717 500	8,50	11 435 000	14,22
Autres fondateurs	1 150 000	1,71	2 300 000	2,86
Shin-Etsu Handotai Co Ltd (partenaire depuis 1997 et premier sous-licencié de Soitec)	4 452 599	6,62	4 452 599	5,54
Public	50 136 345	74,58	50 683 659	63,10
Auto détenu*	14 980	0,02	-	-
Total	67 236 572	100,00	80 413 906	100,00

*Il n'y a pas d'auto-contrôle.

Déclarations de franchissement de seuils

Les fondateurs André-Jacques Auberton-Hervé et Jean-Michel Lamure ont déclaré respectivement le 11 janvier 2006 et le 29 décembre 2005 avoir franchi à la baisse le seuil de 15% du capital social de la Société, ceux-ci détenant aux dates indiquées 5.765.148 actions, représentant 11.482.648 droit de vote, soit 8,63% du capital social et 14,36% des droits de vote s'agissant de Monsieur André-Jacques Auberton-Hervé, et 5.717.500 actions représentant 11.435.000 droits de vote, soit 9,04% du capital social et 14,96% des droits de vote s'agissant de Monsieur Jean-Michel Lamure par décisions et informations de l'AMF n° 206C0066 et n° 205C2291.

Le 7 décembre 2005, Messieurs André-Jacques Auberton-Hervé et Jean-Michel Lamure ont déclaré avoir franchi en baisse le seuil de 10% du capital social de la Société, et détenir respectivement chacun 5.717.500 actions représentant 9,23% du capital social et 15,22% des droits de vote par décision et information de l'AMF n° 205C2099.

Le 30 novembre 2005, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% des droits de vote de la Société, et détenir ainsi pour le compte desdits fonds 7.962.194 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 12,85% du capital social de la Société et 10,51% des droits de vote de celle-ci par décision et information de l'AMF n° 205C2034. De plus, dans une déclaration d'intention adressée par courrier le 30 novembre 2005, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited ont déclaré effectuer la notification de franchissement de seuil pour le compte de leur "mutual funds" et sociétés de gestion, les achats ayant été réalisés pour des besoins d'investissement en portefeuille. Elles ont en outre déclaré pouvoir à l'avenir, en fonction des conditions du marché, effectuer des acquisitions supplémentaires ou des ventes de titres de la Société et ont précisé ne pas avoir l'intention d'acquérir des actions et des droits de vote de la Société dans le but d'en prendre le contrôle ou d'être représentées au Conseil d'Administration, directoire ou conseil de surveillance de celle-ci.

Le 23 novembre 2005, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 10% de détention du capital social de la Société, et détenir ainsi pour le compte desdits fonds 6.776.818 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 10,94% du capital social de la Société et 8,94% des droits de vote de celle-ci par décision de l'AMF n° 205C1981. De plus, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited ont complété la déclaration de franchissement de seuil par une déclaration d'intention en vertu de laquelle celles-ci ont déclaré effectuer la notification de franchissement de seuil pour le compte de leur "mutual funds" et sociétés de gestion, les achats ayant été réalisés pour des besoins d'investissement en portefeuille. Elles ont en outre déclaré pouvoir à l'avenir, en fonction des conditions du marché, effectuer des acquisitions supplémentaires ou des ventes de titres de la Société et ont précisé ne pas avoir l'intention d'acquérir des actions et des droits de vote de la Société dans le but

d'en prendre le contrôle ou d'être représentées au Conseil d'Administration, directoire ou conseil de surveillance de celle-ci.

Le 21 novembre 2005, les sociétés FMR Corp. et Fidelity International Limited, agissant pour le compte de fonds communs gérés par leurs filiales, ont déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 29 avril 2005, par suite d'acquisition d'actions, le seuil de 5% des droits de vote de la Société, et détenir, au 15 novembre 2005, 6.060.873 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 9,78% du capital social de la Société et 7,99% des droits de vote de celle-ci par décision de l'AMF n° 205C1964.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de Pacte d'actionnaires ni d'actionnaires détenant directement ou indirectement 3%, 5% ou plus du capital ou des droits de vote en dehors des personnes mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Hormis les dirigeants fondateurs, les autres fondateurs et la société SEH, l'actionnariat au nominatif reste très peu significatif. La quasi-totalité de l'actionnariat public est au porteur. La Société a fait effectuer un contrôle de l'actionnariat par TPI au cours du premier semestre 2003, qui a mis en évidence la présence d'environ 5.000 actionnaires au capital de la Société.

Il est par ailleurs renvoyé en page 64 du Document de Référence pour des informations et un historique de la répartition du capital social de la Société au cours de ces trois dernières années.

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 Objet social

L'objet social de la Société est décrit en page 60 du Document de Référence.

21.2.2 Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du Conseil d'Administration

Les renseignements correspondants figurent au Chapitre 14 de la présente actualisation et en pages 28 et suivantes du Document de Référence.

En outre, lors de sa réunion du 1er juillet 2005, le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur. Ce règlement organise notamment les rapports entre les administrateurs et la Société et constitue un cadre opérationnel destiné à être régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales et réglementaires mais aussi des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Sans se substituer à la loi ni aux statuts de la Société, ce règlement intérieur est un document interne qui précise les règles concernant la composition, le rôle et les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration, de la Direction Générale et des différents Comités du Conseil d'Administration, en explicitant ou en complétant certaines des dispositions légales et statutaires existantes. Le règlement intérieur prévoit en outre le principe de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de la Société.

En définissant les pouvoirs respectifs des organes sociaux, le règlement intérieur instaure par ailleurs un droit d'examen du Conseil d'Administration, en prévoyant que le Président Directeur Général doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil pour certaines opérations importantes, telles que notamment, les décisions significatives d'implantation à l'étranger, les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier sa situation financière ou son périmètre d'activité, certaines opérations excédant un certain montant.

L'objectif du règlement intérieur est ainsi d'optimiser l'efficacité des réunions et des débats du Conseil d'Administration, ainsi que d'intégrer dans le fonctionnement des organes sociaux les meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

A la date du dépôt de la présente actualisation, seules des actions ordinaires de la Société ont été émises.

Les droits et obligations attachés aux actions sont décrits aux pages 60 et suivantes du Document de Référence.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Les décisions modifiant de manière générale les statuts de la Société sont adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire aux conditions de majorité légales.

21.2.5 Assemblées Générales (Articles 21 à 25 des statuts)

Les renseignements correspondants figurent en page 61 du Document de Référence.

21.2.6 Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

En dehors des droits de vote double décrits en page 61 du Document de Référence, il n'existe aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

21.2.7 Franchissements de seuils (Article 11 des statuts)

Les renseignements correspondants figurent en page 61 du Document de Référence.

21.2.8 Modification du capital social et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société a signé un contrat de fourniture de plaques SOI avec Advanced Micro Devices (AMD) au titre de l'année calendaire 2006 pour un montant supérieur à 150 millions de dollars. Ce récent contrat s'intègre dans le contrat pluri-annuel finalisé en janvier 2005 et qui concerne la fourniture de plaques SOI UNIBONDTM 200 et 300 mm, fabriquées par la Société et utilisant sa technologie exclusive Smart Cut. Il est précisé que la valeur minimale dudit contrat au titre de l'année calendaire 2005 était de 50 millions de dollars.

La Société rappelle qu'elle a finalisé en juin 2005 un contrat de fournitures de plaques avec un de ses actuels clients pour la fourniture sur la période de juillet 2005 à juin 2006 de plaques SOI 300mm sous la marque UNIBONDTM. Selon les termes de ce contrat, la commande porte sur un montant total supérieur à 100 millions de dollars sur la période considérée.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Aucun rapport ni aucune déclaration d'expert autre que les Commissaires aux comptes de la Société ne sont reproduits dans la présente actualisation.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

24.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES SUR LE SITE INTERNET DE LA SOCIETE

Sont notamment disponibles sur le site Internet de la Société (www.soitec.com) les documents suivants :

- le Document de Référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 juin 2005 sous le numéro D.05-0872 ;
- la présente actualisation du Document de Référence déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 15 mars 2006 ;
- les communiqués financiers.

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de la Société Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques, 38190 Bernin (04.76.92.75.00).

24.2 COMMUNIQUES DE PRESSE

Depuis le 10 juin 2005, les communiqués de presse suivants ont été publiés :

- 14 mars 2006 : SOITEC annonce un plan d'investissement stratégique pour une nouvelle unité de production ;
- 2 mars 2006 : Soitec a reçu le prix de l'Audace Créatrice 2006 remis par Jacques Chirac, président de la République française ;
- 16 janvier 2006 : SOITEC annonce un chiffre d'affaires consolidé de 70,9 millions d'euros au 3ème trimestre 2005 ;
- 22 décembre 2005 : SOITEC demande à MEMC de clarifier ses allégations de contrefaçon de trois brevets européens relatifs au silicium "COP free" ;
- 7 décembre 2005 : L'adoption croissant du SOI par le marché japonais de l'électronique grand public valide la pertinence de la stratégie d'investissement de SOITEC dans le développement de ses capacités de production - SOITEC confirme être prêt à soutenir l'adoption accélérée du SOI dans les produits électroniques grand public : jeux, loisirs et produits nomades ;
- 22 novembre 2005 : SOITEC demande à un tribunal américain de statuer sur un litige qui l'oppose à MEMC ;
- 14 novembre 2005 : Premier semestre 2005-2006 : SOITEC publie des résultats en très forte hausse ;
- 17 octobre 2005 : SOITEC annonce un nouveau record des ventes pour le 2ème trimestre et le premier semestre 2005-2006 lié à la demande croissante en SOI par les marchés des serveurs, des PCs et des consoles de jeu ;

- 27 septembre 2005 : SOITEC and SEZ s'associent afin d'accélérer l'industrialisation de substrats de silicium contraint sur isolant ;
- 26 juillet 2005 : Soitec annonce la nomination d'André-Jacques Auberton-Hervé au Conseil d'administration de l'association internationale du Semi ;
- 26 juillet 2005 : VECCO INSTRUMENTS et PICO GIGA INTERNATIONAL s'associent pour développer la technologie de nitrure de galium sur silicium pour le marché croissant des applications RF de haute puissance ;
- 18 juillet 2005 : SOITEC annonce un nouveau record des ventes au premier trimestre 2005 - 2006 ;
- 6 juillet 2005 : SOITEC ouvre un bureau à Taiwan en réponse à l'accélération de l'adoption du SOI par les grandes fonderies asiatiques.

Les communiqués de presse listés ci-dessus ont été publiés sur le site Internet de la Société (www.soitec.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org).

Les communiqués d'annonce de chiffre d'affaires et de résultats financiers du Groupe ont par ailleurs été publiés dans le quotidien La Tribune des 19 juillet 2005, 15 novembre 2005 et 17 janvier 2006.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Ce Chapitre présente la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient plus de 50% du capital et des droits de vote.

La Société détient 100% du capital du capital social et des droits de vote des sociétés suivantes :

- Soitec Inc., une société dont le siège social est situé 2 Centennial Drive, Peabody, MA 01960, Etats-Unis ;
- Picogiga International S.A.S., une société dont le siège social est situé Place Marcel Rebuffat - Parc de Villejust, 91971 Courtaboeuf Cedex, France ;
- Picogiga (USA) Inc., une société dont le siège social est situé 3527 Mt Diablo blvd 364, CA 94549-3815 Lafayette, Etats-Unis.

La Société détient par ailleurs 70% du capital social et des droits de vote de la société suivante :

- Soitec Asia Inc., une société dont le siège social est situé 3-1, Marunouchi 3-Chome, Chiyoda-Ku, 100-0005 Tokyo, Japon.

L'ensemble des filiales de la Société à l'exception de Picogiga International SAS, dont l'activité est décrite notamment en page 18 du Document de Référence, constituent des unités de commercialisation des produits de la Société.

Les soldes et opérations réciproques entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés.

Depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2005 la Société a également constitué une succursale à Taiwan. Cette succursale est située Rm. 217, 11F, No.51, Hengyang Rd., Taipei, Taiwan, R.O.C.

On pourra se reporter aux pages 25, 51 et 60 du Document de Référence ainsi qu'au Chapitre 7 de la présente actualisation pour une description des relations société mère-filiales.

26. MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

Les actions de la Sociétés sont cotées sur Euronext Paris depuis le 9 février 1999.

Volume des transactions et évolutions du cours de l'action et des océanes à 5,5% et à 4,625% :

	Action						Océanes	
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Cours moyen (en euros)	Volume de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)	Capitalisation sur la base du cours moyen	Moyenne mensuelle des Océanes à 5,5% (en euros)	Moyenne mensuelle des Océanes à 4,625% (en euros)
2003								
Novembre	5,27	4,32	4,72	5 965 502	28,25	265 496	22,09	
Décembre	4,89	4,10	4,46	4 047 787	18,39	250 871	21,09	
2004								
Janvier	5,15	4,34	4,62	4 223 538	19,95	259 871	22,06	
Février	5,31	4,62	4,89	5 313 838	26,47	275 059	22,41	
Mars	5,45	4,26	4,95	3 854 658	19,12	278 433	22,48	
Avril	5,08	4,42	4,77	2 593 780	12,41	268 309	22,76	
Mai	4,78	3,71	4,20	2 596 531	10,95	238 013	22,68	
Juin	4,70	4,02	4,28	1 658 958	7,07	242 547	22,51	
Juillet	5,20	4,12	4,67	3 079 739	14,73	264 648	23,00	
Août	4,65	4,00	4,27	2 073 985	8,81	241 980	23,22	
Septembre	4,49	4,10	4,26	1 621 036	6,91	241 413	22,96	
Octobre	5,02	4,22	4,53	3 956 827	18,36	256 714	23,10	
Novembre	5,28	4,51	4,86	6 309 969	31,31	275 415	23,88	
Décembre	5,44	4,86	5,11	5 060 410	26,02	289 016	24,28	7,23
2005								
Janvier	6,52	5,06	5,78	10 468 575	63,42	327 552	24,71	7,39
Février	7,44	6,05	6,79	10 351 763	71,03	384 788	24,85	7,61
Mars	8,48	7,10	7,89	8 028 157	63,70	447 125	24,90	8,26
Avril	8,85	7,41	8,08	9 424 057	77,44	457 892	24,45	8,48
Mai	9,46	8,12	8,87	6 502 525	58,29	511 867	24,91	9,47
Juin	9,72	8,57	9,17	6 414 326	58,39	504 027	25,12	9,77
Juillet	11,28	8,76	10,01	8 822 828	91,73	635 553	25,23	10,57
Août	13,50	10,41	11,44	13 732 520	163,93	758 588	25,37	11,79
Septembre	14,66	12,52	13,70	6 273 818	85,85	822 291	25,64	14,06
Octobre	15,89	11,32	13,73	19 713 690	260,74	748 361	25,54	13,83
Novembre	14,99	12,17	13,74	10 773 289	148,76	909 644	25,45	13,95
Décembre	15,39	12,85	14,88	7 060 361	102,92	827 114	24,97	15,15
2006								
Janvier	21,72	13,52	17,48	27 704 942	503,54	1 235 514	24,48	17,50

Source : Euronext Bloomberg

Le cours de clôture de l'action Soitec au 10 mars 2006 était de 24,74 euros.

27. GLOSSAIRE

AMF	Autorité des Marchés Financiers
Groupe	Soitec S.A. et ses filiales
Société	Soitec S.A.
SOI	Silicon On Insulator (Silicium sur isolant), nom du matériau
sSOI	Strained SOI (Silicium contraint sur isolant)
Unibond™	Nom du processus de fabrication de Soitec des tranches SOI, et plus généralement des plaques de tous matériaux fabriqués avec le processus du même nom, marque déposée
Smart Cut™	Nom du processus de fabrication de Soitec des tranches SOI, marque déposée
Semi-conducteur	L'industrie du semi-conducteur est l'industrie des circuits intégrés
Plaques	Rondelles fines de cristal destinées à la fabrication des circuits intégrés
CMOS	Complementary Metal Oxyde Semiconductor

28 TABLE DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Document de Référence et de la présente actualisation, la table thématique suivante permet d'identifier les informations requises par l'Annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil :

1.	PERSONNES RESPONSABLES	REFERENCE
1.1	Déclarer toutes les personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement et, le cas échéant, de certaines parties de celui-ci – auquel cas ces parties doivent être indiquées. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	Présente actualisation Chapitre 1.1
1.2	Fournir une déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans le document d'enregistrement sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du document d'enregistrement attestant que, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les informations contenues dans la partie du document d'enregistrement dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.	Présente actualisation Chapitre 1.2
2.	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	Présente actualisation Chapitre 2
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été écartés ou n'ont pas été redesignés durant la période couverte par les informations financières historiques, divulguer les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A
3.	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1	Présenter les informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur, pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières historiques et pour toute période intermédiaire ultérieure, dans la même monnaie. Les informations financières historiques sélectionnées doivent contenir les informations clés résumant la situation financière de l'émetteur.	Présente actualisation Chapitre 3.1 ; Document de Référence p. 6 et s.
3.2	Si des informations financières ont été sélectionnées pour des périodes intermédiaires, des données comparatives couvrant la même période de l'exercice précédent doivent également être fournies ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilanciels comparables.	Présente actualisation Chapitre 3.1
4	FACTEURS DE RISQUES	
	Mettre en évidence, dans une section intitulée «facteurs de risque », les facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité.	Présente actualisation Chapitre 4 ; Document de Référence p. 22, 36, 41 et 67 et s.

5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1	Histoire et évolution de la société	
5.1.1	Indiquer : la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur ;	Présente actualisation Chapitre 5.1.1
5.1.2	le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur ;	Présente actualisation Chapitre 5.1.2 ; Document de Référence p. 60
5.1.3	la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsqu'elle n'est pas indéterminée ;	Document de Référence p. 60
5.1.4	le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ;	Document de Référence p. 60
5.1.5	les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	Présente actualisation Chapitre 5.1.5
5.2	Investissements	
5.2.1	Décrire les principaux investissements (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement	Présente actualisation Chapitres 3.2.1 et 5.2 ; Document de Référence p. 38 et 66 et s.
5.2.2	décrire les principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours, y compris la distribution géographique de ces investissements (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe) ;	Présente actualisation Chapitre 5.2
5.2.3	fournir des renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes.	Présente actualisation Chapitre 5.2
6.	APERÇU DES ACTIVITES	
6.1	Principales activités	
6.1.1	Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques ; et	Document de Référence p. 18 et 58-60.
6.1.2	mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a fait l'objet de publicité, indiquer l'état de ce développement.	Document de Référence p. 18 et 58 et s.

6.2	Principaux marchés Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant le montant total de ses revenus par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	Présente actualisation Chapitres 3.2 et 5.1.5 ; Document de Référence p. 18 et s. et p. 59 et s.
6.3	Lorsque les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 ont été influencés par des événements exceptionnels, en faire mention.	Présente actualisation Chapitre 3.2.2 ; Document de Référence p. 18 et s. et p. 59 et s.
6.4	Si les affaires ou la rentabilité de l'émetteur en sont sensiblement influencées, fournir des informations, sous une forme résumée, concernant le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	Présente actualisation Chapitre 4 ; Document de Référence p. 67 et s. ;
6.5	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	Présente actualisation Chapitre 3.1
7.	ORGANIGRAMME	
7.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur.	Présente actualisation Chapitre 7 ; Document de Référence p. 53
7.2	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	Présente actualisation Chapitres 7.2 et 25 ; Document de Référence (Annexe aux comptes consolidés) p. 51 ;
8.	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1	Signaler toute immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées, et toute charge majeure pesant dessus.	Présente actualisation Chapitres 3.2.1 et 8.1
8.2	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	Présente actualisation Chapitre 8.2 ; Document de Référence p. 22

9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1	Situation financière Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le document d'enregistrement, décrire la situation financière de l'émetteur, l'évolution de cette situation financière et le résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus, d'un exercice à un autre, dans ces informations financières, dans la mesure nécessaire pour comprendre les affaires de l'émetteur dans leur ensemble.	Présente actualisation Chapitres 3.1, 3.2 et 9.1
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, en indiquant la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	Présente actualisation Chapitres 3.1, 3.2 et 9.2
9.2.2	Lorsque les états financiers font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	Chapitres 3.1, 3.2 et 9.2.2
9.2.3	Mentionner toute stratégie ou tout facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.	Présente actualisation Chapitre 4 ; Document de Référence p. 67 et s.
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	Présente actualisation Chapitres 3.2.1, 3.2.2 et 10.1
10.2	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie ;	Présente actualisation Chapitres 3.2.1, 3.2.2 et 10.2
10.3	Fournir : des informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur ;	Présente actualisation Chapitres 3.2.2 et 10.3
10.4	des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur ;	Présente actualisation Chapitre 4
10.5	des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1.	Présente actualisation Chapitre 10.5

11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
	Lorsque celles-ci sont importantes, fournir une description des politiques de recherche et développement appliquées par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, en indiquant le coût des activités de recherche et développement sponsorisées par l'émetteur.	Présente actualisation Chapitre 11 ; Document de Référence (Rapport de gestion) p. 19 et 25 ;
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
12.1	Indiquer les principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement ;	Présente actualisation Chapitres 3.1 et 20.6
12.2	Signaler toute tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	Présente actualisation Chapitres 5.1.5, 12.2 et 22
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	
	Si l'émetteur choisit d'inclure une prévision ou une estimation du bénéfice dans le document d'enregistrement, celui-ci doit contenir les informations visées aux points 13.1 et 13.2 :	Présente actualisation Chapitre 13
13.1	une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation. Il convient d'opérer une distinction nette entre les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance et les hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence. Ces hypothèses doivent, en outre, être aisément compréhensibles par les investisseurs, être spécifiques et précises et ne pas avoir trait à l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ;	Présente actualisation Chapitre 13.1
13.2	Un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants, stipulant que, de l'avis de ces comptables ou contrôleurs légaux indépendants, la prévision ou l'estimation du bénéfice a été adéquatement établie sur la base indiquée et que la base comptable utilisée aux fins de cette prévision ou estimation est conforme aux méthodes comptables appliquées par l'émetteur.	Présente actualisation Chapitre 13.2
13.3	La prévision ou l'estimation du bénéfice doit être élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques.	—
13.4	Si une prévision du bénéfice a été incluse dans un prospectus qui est toujours pendant, fournir une déclaration indiquant si cette prévision est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus.	—

14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1	Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, dans la société émettrice, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de cette société émettrice lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci :	Présente actualisation Chapitre 14.1 ; Document de Référence p. 16, 26 et 69.
	a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions ; c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes.	
	Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience en matière de gestion ainsi que les informations suivantes : a) nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire de dresser la liste de toutes les filiales de la société émettrice au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; b) toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ; c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle une personne visée aux points a) et d) du premier alinéa et agissant en qualité de l'une quelconque des positions visées auxdits points a) et d) a été associée au cours des cinq dernières années au moins ;	
	d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre une telle personne par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Il est aussi indiqué si cette personne a déjà été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Si aucune information de la sorte ne doit être divulguée, une déclaration le précisant doit être faite.	

14.2	<p>Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale</p> <p>Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés.</p> <p>En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration le précisant doit être faite.</p> <p>Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.</p> <p>Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.</p>	Présente actualisation Chapitres 14.2 et 19
15.	REMUNERATION ET AVANTAGES	
	Concernant l'intégralité du dernier exercice, indiquer, pour toute personne visée au point 14.1 , premier alinéa, a) et d) :	
15.1	<p>le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par cette personne.</p> <p>Cette information doit être fournie sur une base individuelle, à moins que des informations individualisées ne soient pas exigées dans le pays d'origine de l'émetteur ou soient autrement publiées par l'émetteur ;</p>	Présente actualisation Chapitres 15.1 et 17.2 ; Document de Référence (Rapport de gestion) p. 26, 42, 69 et s.
15.2	le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	Présente actualisation Chapitre 15.2
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
	Pour le dernier exercice de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au point 14.1 , premier alinéa, a) :	
16.1	La date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction ;	Présente actualisation Chapitre 14.1.1
16.2	Des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration négative appropriée ;	Présente actualisation Chapitre 16.2
16.3	Des informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, y compris le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	Présente actualisation Chapitre 16.3
16.4	Inclure également une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine. Lorsque l'émetteur ne s'y conforme pas, la déclaration doit être assortie d'une explication.	Présente actualisation Chapitre 16.4 ; Document de Référence p. 28 et s.

17	SALARIES	
17.1	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par principal type d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	Présente actualisation Chapitre 17.1 ; Document de Référence (Rapport de gestion) p. 20 et s.
17.2	Participations et stock options Pour chacune des personnes visées au point 14.1, premier alinéa, a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	Présente actualisation Chapitre 21.1.5 ; Document de Référence (Rapport de gestion) p. 25, 26, 64 et 70.
17.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	Document de Référence (Rapport de gestion) p. 20 et s. et p. 69 et s.
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur qui doit être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci ainsi que le montant de la participation ainsi détenue, ou, en l'absence de telles personnes, fournir une déclaration négative appropriée.	Présente actualisation Chapitre 18.1
18.2	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur disposent de droits de vote différents, ou fournir une déclaration négative appropriée ;	Présente actualisation Chapitre 18.2
18.3	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'assurer qu'il ne soit pas exercé de manière abusive ;	Présente actualisation Chapitres 18.3 et 21.1.7
18.4	Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.	Présente actualisation Chapitre 18.4

19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	
	<p>Le détail des opérations avec des apparentés (qui, à cette fin, sont celles prévues dans les normes adoptées conformément au règlement (CE) no 1606/2002) conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement, doit être divulgué en application de la norme pertinente adoptée conformément audit règlement, si celui-ci s'applique à l'émetteur. Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées :</p> <p>a) la nature et le montant de toutes les opérations qui – considérées isolément ou dans leur ensemble – sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les opérations avec des apparentés n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours, y compris des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours ;</p> <p>b) le montant ou le pourcentage pour lequel les opérations avec des apparentés entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.</p>	<p>Présente actualisation Chapitre 19 ; Document de Référence (Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées) p. 53</p>
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1	<p>Informations financières historiques</p> <p>Fournir des informations financières historiques vérifiées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi à chaque exercice. Pour les émetteurs de la Communauté, ces informations financières doivent être établies conformément au règlement (CE) no 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) no 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. En l'absence d'équivalence, les informations financières doivent être présentées sous la forme d'états financiers retraités.</p>	<p>Présente actualisation Chapitre 20.1 ; Document de Référence p. 33 et s.</p>
	<p>Les informations financières historiques vérifiées pour les deux derniers exercices doivent être établies et présentées sous une forme compatible avec celle qui sera adoptée dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables auxdits états financiers annuels.</p> <p>Si l'émetteur opère dans son domaine actuel d'activité économique depuis moins d'un an, les informations financières historiques vérifiées pour cette période doivent être établies conformément aux normes applicables aux états financiers annuels en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 ou, si celui-ci n'est pas applicable, aux normes comptables nationales d'un Etat membre, si l'émetteur est un émetteur de la Communauté. Pour les émetteurs des pays tiers, elles doivent être établies conformément aux normes comptables internationales adoptées en application de la procédure prévue à l'article 3 du règlement (CE) no 1606/2002 ou aux normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes à ces normes. Ces informations financières historiques doivent être vérifiées. Si elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières vérifiées exigées au titre de la présente rubrique doivent inclure au minimum :</p> <p>a) le bilan ;</p> <p>b) le compte de résultat ;</p> <p>c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ;</p> <p>d) le tableau de financement ;</p>	

	e) les méthodes comptables et notes explicatives. Les informations financières historiques annuelles doivent faire l'objet d'une vérification indépendante ou d'une mention indiquant si, aux fins du document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un Etat membre ou à une norme équivalente.	
20.2	Informations financières pro forma En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction pourrait avoir influé sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, selon qu'elle aurait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe II et inclure toutes les données qui y sont visées. Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	N/A
20.3	Etats financiers Si l'émetteur établit ses états financiers annuels à la fois sur une base individuelle et consolidée, inclure au moins, dans le document d'enregistrement, les états financiers annuels consolidés.	Présente actualisation Chapitres 3.2.1 et 20.3 ; Document de Référence p. 33 et s.
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1	Fournir une déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées. Si les contrôleurs légaux ont refusé d'établir un rapport d'audit sur les informations financières historiques, ou si ce rapport d'audit contient des réserves ou des mises en garde sur l'impossibilité d'exprimer une opinion, ce refus, ces réserves ou ces mises en garde doivent être intégralement reproduits et assortis d'une explication.	Document de Référence p. 43 et s.
20.4.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le document d'enregistrement ont été vérifiées par les contrôleurs légaux.	N/A
20.4.3	Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées.	Présente actualisation Chapitre 20.6
20.5	Date des dernières informations financières	
20.5.1	Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui ont été vérifiés ; b) à plus de 15 mois avant la date du document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires qui n'ont pas été vérifiés.	N/A

20.6	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés, celles-ci doivent être incluses dans le document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été examinées ou vérifiées, le rapport d'examen ou d'audit doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser.	Présente actualisation Chapitres 3 et 20.6
20.6.2	S'il a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié, le document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois du nouvel exercice. Les informations financières intermédiaires doivent être assorties d'états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent ; la présentation des bilans de clôture suffit toutefois à remplir l'exigence d'informations bilancielle comparables.	Présente actualisation Chapitres 3 et 20.6
20.7	Politique de distribution des dividendes Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard.	Présente actualisation Chapitres 4 et 20.7 ; Document de Référence p. 50
20.7.1	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	Document de Référence p. 50
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	Présente actualisation Chapitres 3.2.2.6 et 20.8 ; Document de Référence p. 42 et 69
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale Décrire tout changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	Présente actualisation Chapitres 10.3 et 20.9

21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1	Capital social Fournir les informations suivantes datées du bilan le plus récent inclus dans les informations financières historiques :	
21.1.1	Le montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions : (a) le nombre d'actions autorisées ; (b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; (c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; (d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser ;	Présente actualisation Chapitres 21.1.1
21.1.2	s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques ;	Document de Référence p. 65 et 66 Présente actualisation Chapitre 21.1.3
21.1.3	le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales ;	
21.1.4	le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription ;	Présente actualisation Chapitre 21.1.4 ; Document de Référence p. 61 et s.
21.1.5	des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital ;	Présente actualisation Chapitre 21.1.5
21.1.6	des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent ;	Présente actualisation Chapitre 21.1.6
21.1.7	un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, mettant tout changement survenu en évidence.	Présente actualisation Chapitre 21.1.7 ; Document de Référence p. 64
21.2	Acte constitutif et statuts	
21.2.1	Décrire l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans l'acte constitutif et les statuts.	Document de Référence p. 60
21.2.2	Résumer toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, une charte ou un règlement de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance.	Présente actualisation Chapitres 14 et 21.2.2 ; Document de Référence p. 28 et s.
21.2.3	Décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	Présente actualisation Chapitre 21.2.3 ; Document de Référence p. 60

21.2.4	Décrire les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et, lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit, en faire mention.	Présente actualisation Chapitre 21.2.4
21.2.5	Décrire les conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et les assemblées générales extraordinaires des actionnaires sont convoquées, y compris les conditions d'admission.	Document de Référence p. 61
21.2.6	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	Présente actualisation Chapitre 21.2.6
21.2.7	Indiquer, le cas échéant, toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	Document de Référence p. 61
21.2.8	Décrire les conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit.	Présente actualisation Chapitre 21.2.8
22.	CONTRATS IMPORTANTS	
	Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie. Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du groupe, à la date du document d'enregistrement.	Présente actualisation Chapitre 22
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
23.1	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le document d'enregistrement, indiquer le nom de cette personne, son adresse professionnelle, ses qualifications et, le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si cette déclaration ou ce rapport a été produit à la demande de l'émetteur, joindre une déclaration précisant que ce document a été inclus ainsi que la forme et le contexte dans lesquels il a été inclus, avec mention du consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du document d'enregistrement.	
23.2	Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	

24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	
	<p>Fournir une déclaration attestant que, pendant la durée de validité du document d'enregistrement, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :</p> <p>(a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;</p> <p>(b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;</p> <p>(c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.</p> <p>Indiquer où les documents ci-dessus peuvent être consultés, sur support physique ou par voie électronique.</p>	<p>Présente actualisation Chapitre 24</p>
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	
	<p>Fournir des informations concernant les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une fraction du capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de son patrimoine, de sa situation financière ou de ses résultats.</p>	<p>Présente actualisation Chapitre 25 Document de Référence p. 18, 25, 51 et 60</p>